

Plan de prévention et de gestion des déchets de la Guadeloupe

Filières « Emballages Ménagers » et « Papiers Graphiques »



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

01

**Etat des lieux
en hexagone**

02

**Etat des lieux
en Guadeloupe**

03

**Plan d'actions
en Guadeloupe**

04

**Echéancier
prévisionnel de
mise en œuvre**

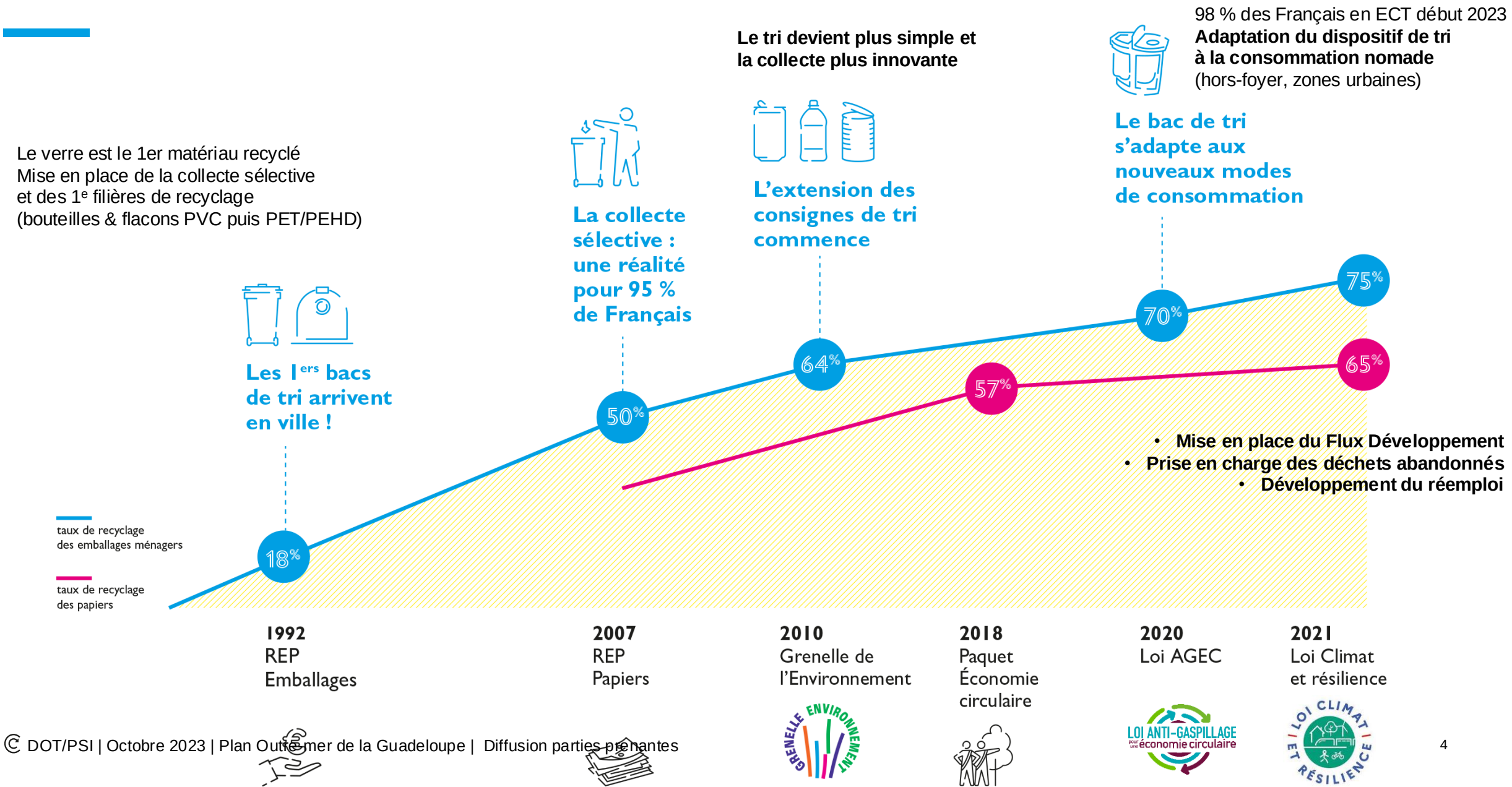
05

**Les indicateurs
et projection
tonnages à
2025**

01

Etat des lieux en hexagone

Les grandes étapes-clés de la collecte sélective



Le résultat de ces 30 ans de mobilisation ?



89 %

de trieurs parmi les Français,
dont 51 % systématiquement
(soit une moyenne de 54 kg d’emballages
et 15 kg de papiers triés / an / habitant)



72 %

de taux de recyclage
des emballages ménagers



62 %

de taux de recyclage
des papiers

3,8 M

de tonnes d’emballages
ménagers recyclées

1 M

de tonnes
de papiers recyclées

Présentations des modes de collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques (DOM inclus)

Répartition nationale des schémas de collecte

Type de schéma	Pourcentage (nombre d'habitants)
Multimatériaux	73% (49 millions)
Fibreux/Non-fibreux	6% (4 millions)
Emballages/Papiers	16% (10 millions)
Autres schémas	5% (4 millions)
Non desservi	0% (0,03 millions)

Part des modes de collecte par matériaux (%population desservie/population communale)

Mode de collecte	Emballages légers ¹	Verre	Papiers
Porte-à-porte	75%	16%	65%
Apport volontaire	32%	94%	46%
Point de regroupement	6%	1%	5%

¹ Par convention c'est le matériau plastique qui est pris en compte pour les indicateurs des emballages légers

Source : Descriptif de collecte 2022

Focus sur les fréquences de collecte et dotation de bornes (DOM inclus)

Fréquence de collecte en porte-à-porte des emballages ménagers

	Emballages légers ¹	Verre
Fréquence	0,92	0,74

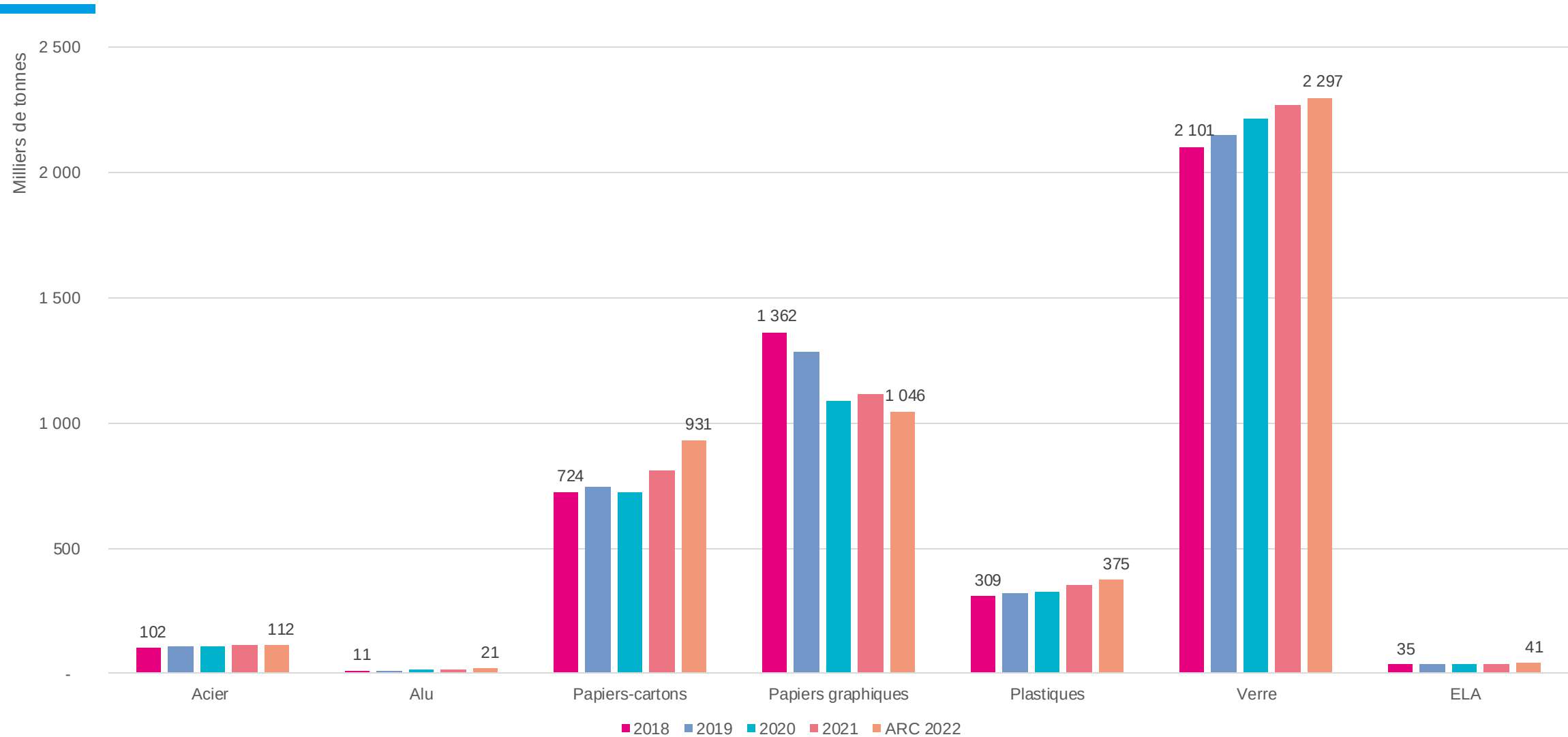
¹ Par convention c'est le matériau plastique qui est pris en compte pour les indicateurs des emballages légers

Dotation moyenne des bornes à verre par milieu quand n'y a pas de double service (donnée de référence à prendre en compte)

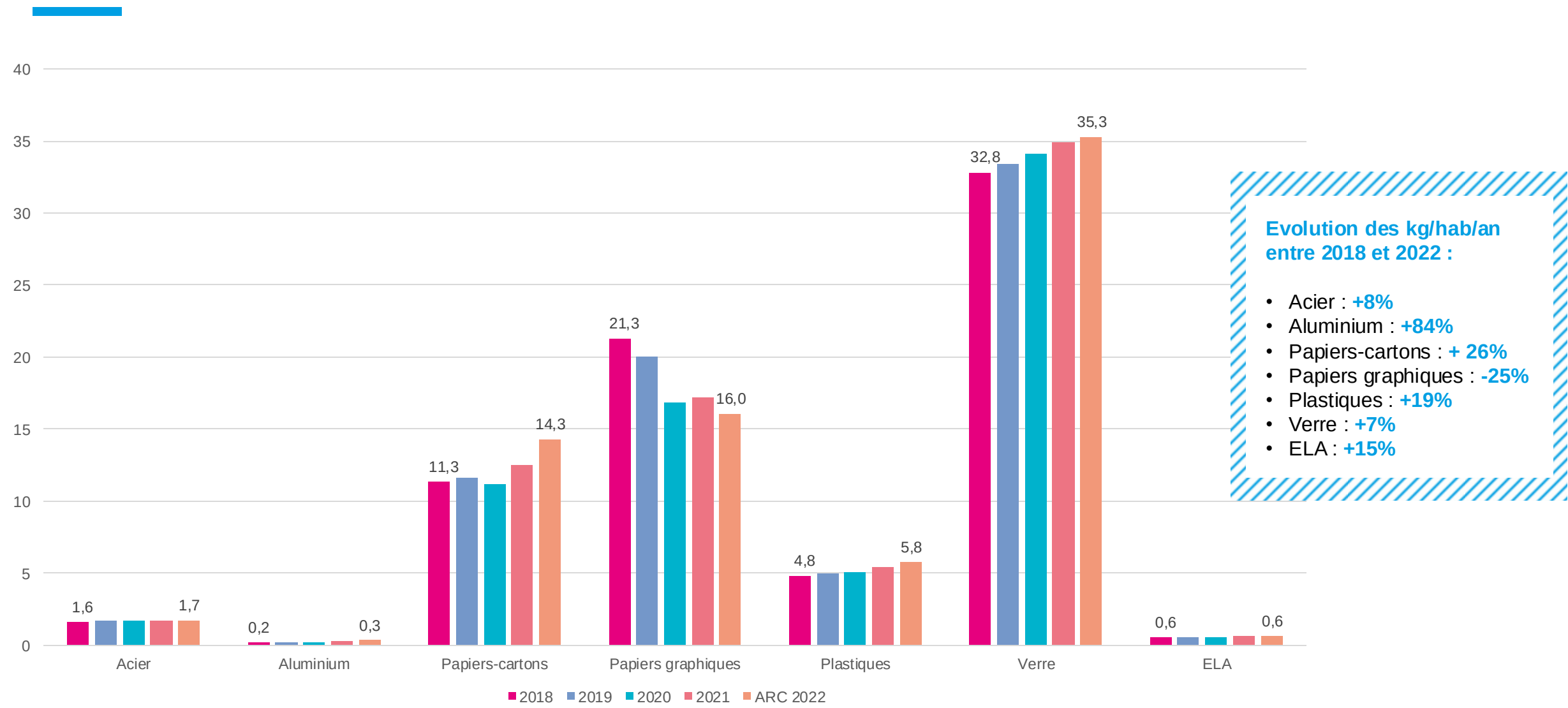
	Urbain dense	Urbain	Mixte urbain	Mixte rural	Rural	Moyenne nationale
Dotation (hab/borne)	532	376	303	249	170	271

Source : Descriptif de collecte 2022

Evolution des tonnages recyclés de 2018 à 2022 (ktonnes) - Hexagone



Evolution des kg/hab/an recyclés de 2018 à 2022 - Hexagone

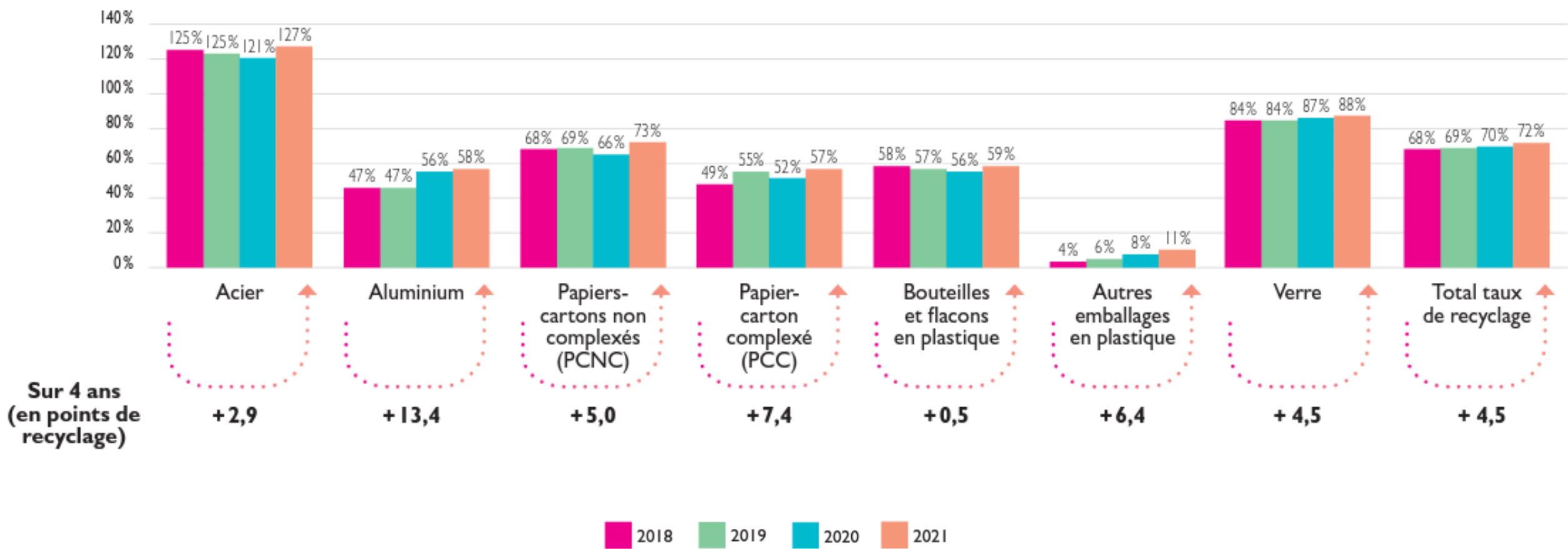


En matière de recyclage, des marches à franchir pour certains matériaux avec des enjeux d'éco-conception & de recyclage, de collecte et de tri

		Taux de recyclage 2021 (données ARC 2021)				Objectifs de taux de recyclage		
		Hors décotes	Avec décotes			2025	2030	
	Cartons	72%	→ 66%			75%	85%	Pour les cartons , les objectifs européens sont encore éloignés mais restent accessibles.
	Plastiques	30%	→ 23%			50%	55%	Pour les plastiques et l'aluminium , les objectifs européens sont très élevés par rapport aux TR actuels
	Alu	58%	→ 34%			50%	60%	
	Acier	100%+	→ 82%			70%	80%	Pour le verre et l'acier , les objectifs européens 2030 sont d'ores et déjà atteints
	Verre	88%	→ 85%			70%	75%	
Tous emballages		72%	→ 66%			65%	70%	

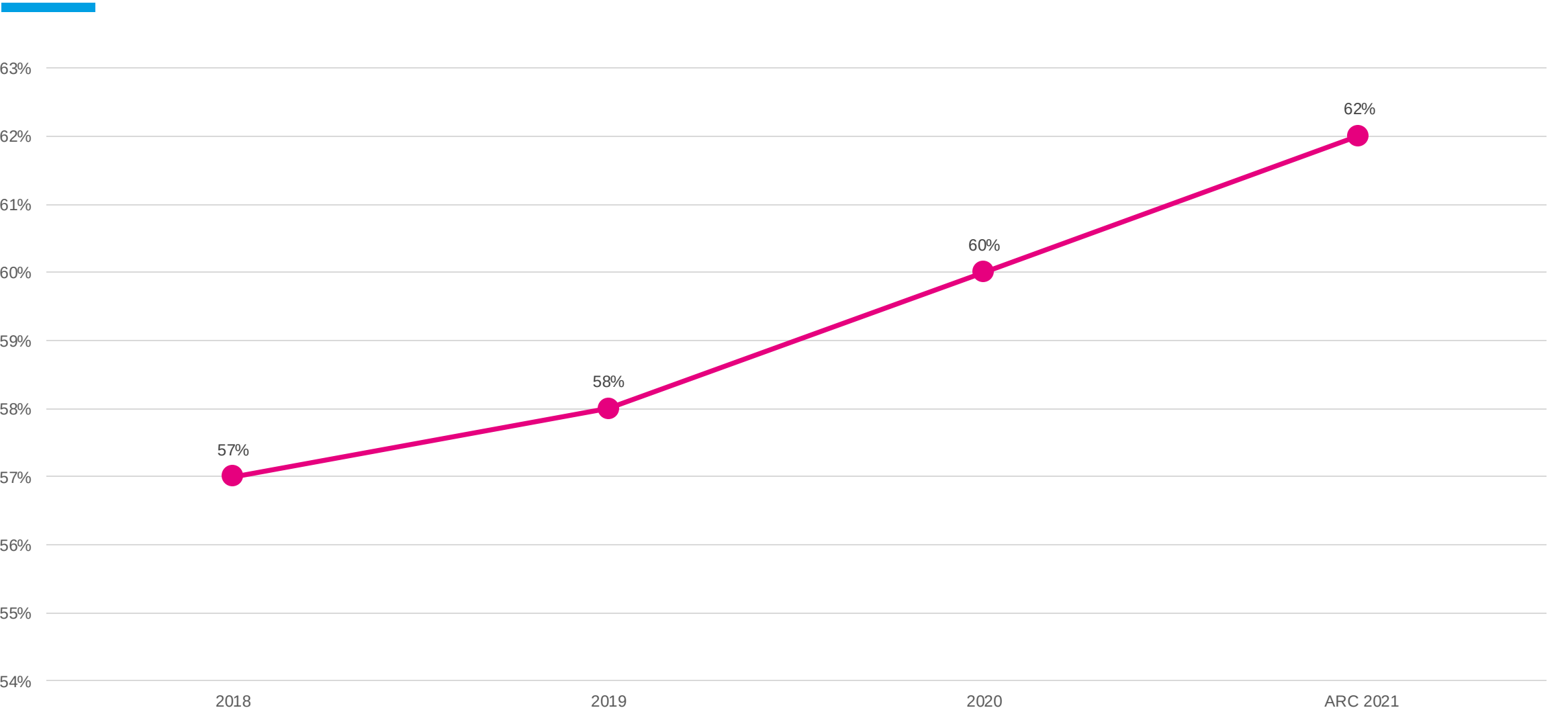
Même si le taux de recyclage global semble atteignable, les objectifs par matériau sont très ambitieux

Evolution des taux de recyclage nationaux des emballages ménagers entre 2018 et 2021 (ancienne méthodologie)



Source : « Quel dispositif à horizon 2030 ? » - CITEO

Evolution du taux de recyclage national des papiers graphiques entre 2018 et 2021 (ancienne méthodologie)



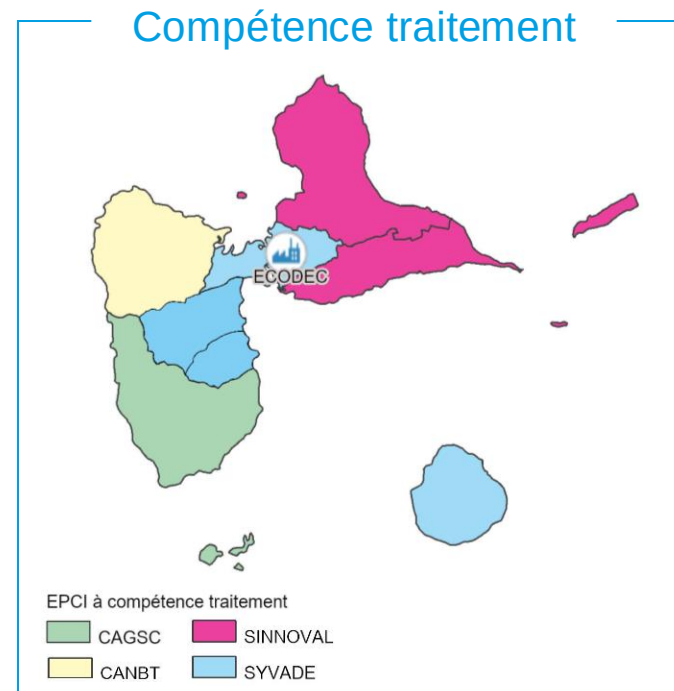
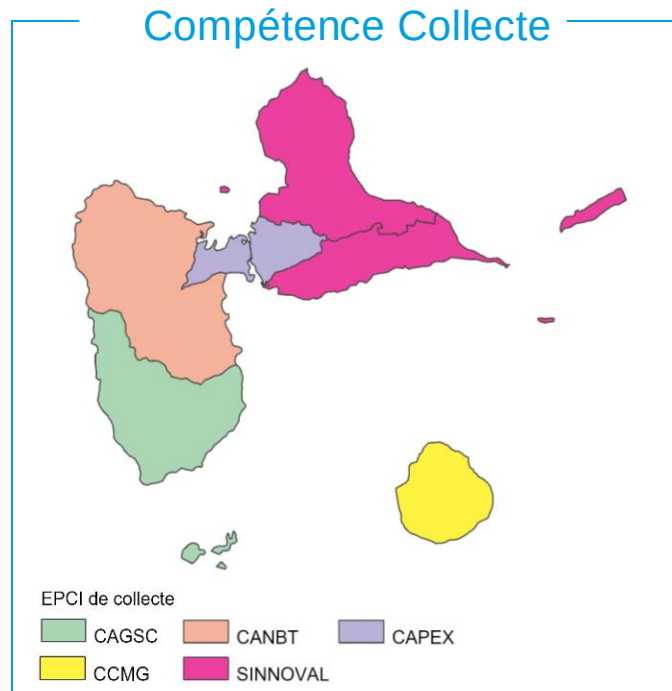
Source : Rapport d'activité CITEO 2021/2022

02

Etat des lieux en Guadeloupe



Présentation du territoire



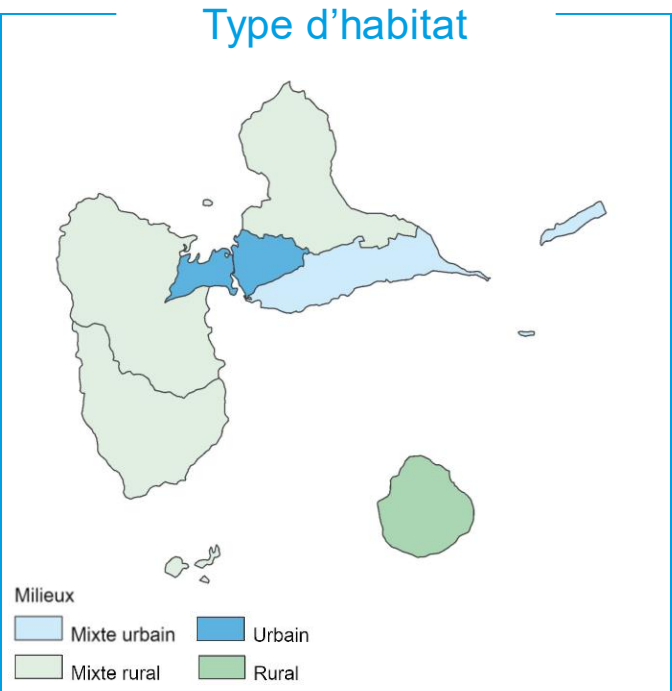
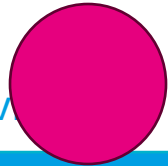
387 629 habitants en 2022

5 contrats CAP et **5** contrats Papiers en 2023 : CC de Marie-Galante (CCMG), CA Grand Sud Caraïbes (CAGSC), CA Nord Basse-Terre (CANBT), CA Cap Excellence (CAP EX), Syndicat d'Innovation et de Valorisation des déchets de la Guadeloupe (SINNOVAL = CANGT + CARL)

Schéma de collecte : multimatériaux (emballages en métal, bouteilles et flacons plastiques, emballages en carton et papiers) et verre

1 centre de tri des emballages ménagers aux Abymes (Ecodec – Groupe Energipole) et **1** centre de tri et de valorisation du verre au Lamentin (Antilles Environnement Recyclage – Groupe Energipole)

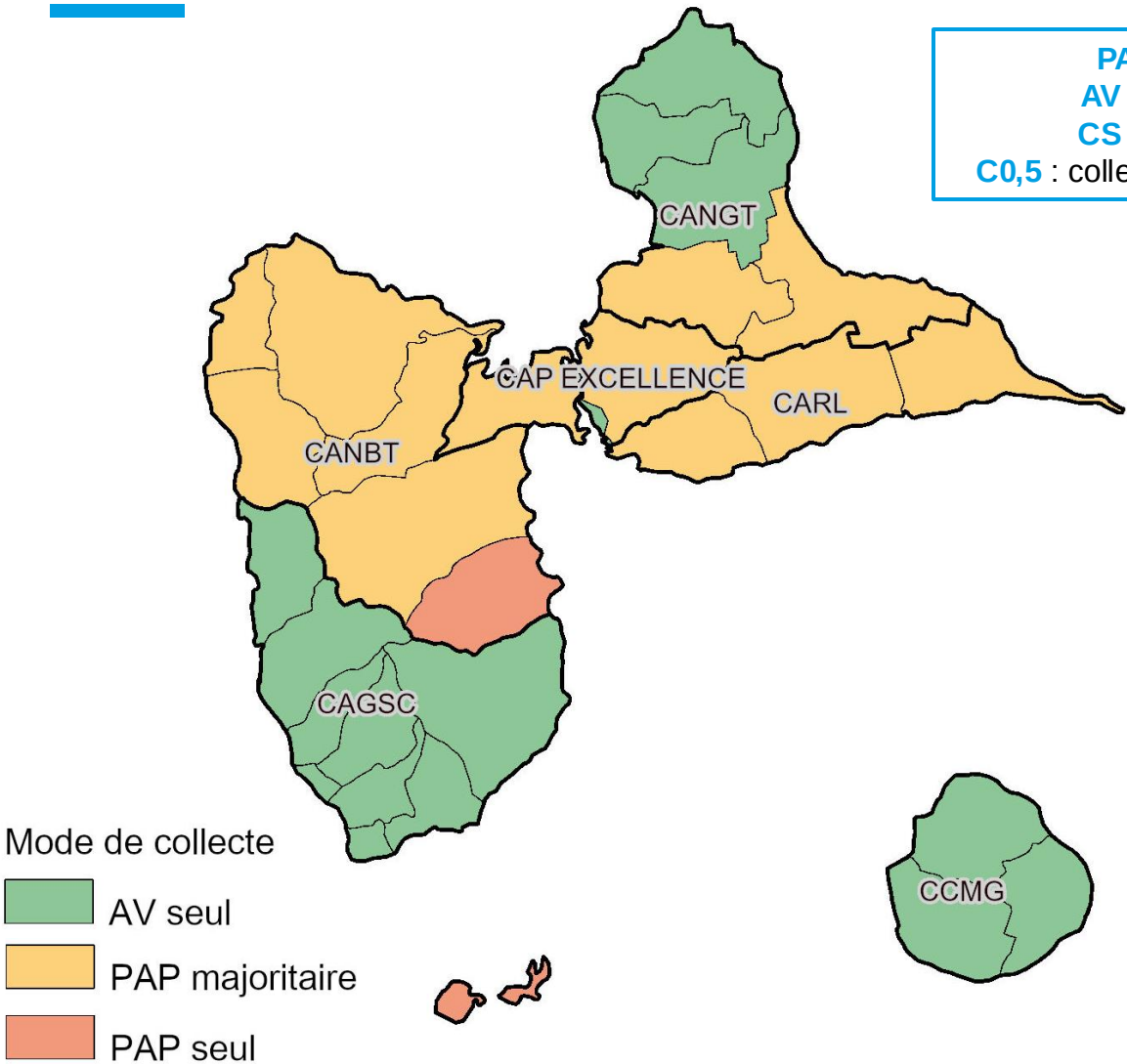
Dotation cible pour la collecte des emballages légers (en apport volontaire sans double service)



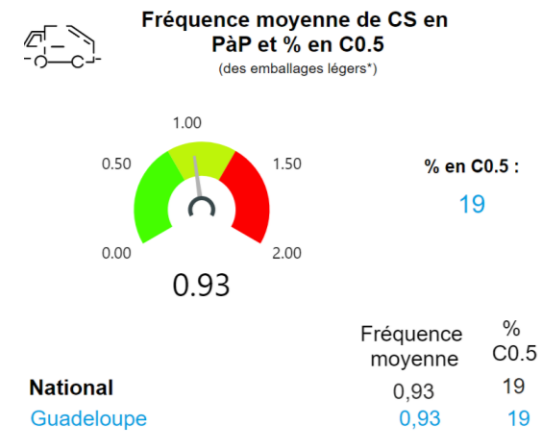
EPCI	Population	Typologie d'habitat	Dotation moyenne de référence nationale (hab par borne)	Nombre de bornes cible	Nombre de bornes actuel (Descriptif de collecte 2022)	Besoin en nombre de bornes
CCMG	10 655	Rural	170	63	24	40
CAGSC	76 953	Mixte rural	249	309	145	153
CAP EXCELLENCE (Pointe-à-Pitre)	15 410	Urbain	376	41	44	-
CANGT (Anse Bertrand, Port-Louis, Petit-Canal)	17 983	Mixte rural	249	72	67	5
TOTAL	110 346	-	-	485	280	203

Dotation cible à l'échelle de la Guadeloupe en AV : 228 hab/borne

Collecte : mode de collecte des emballages légers et papiers (données juin 2022)



PAP : porte-à-porte
AV : apport volontaire
CS : collecte sélective
C0,5 : collecte toutes les 2 semaines



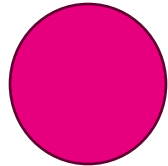
655 bornes emballages légers sur le territoire fin juin 2022 dont **280** sur les territoires en AV sans double service

Sur les territoires en AV seul (CCMG, CAGCS, Pointe-à-Pitre, Anse Bertrand, Port-Louis et Petit-Canal), dotation moyenne de **394** hab/borne

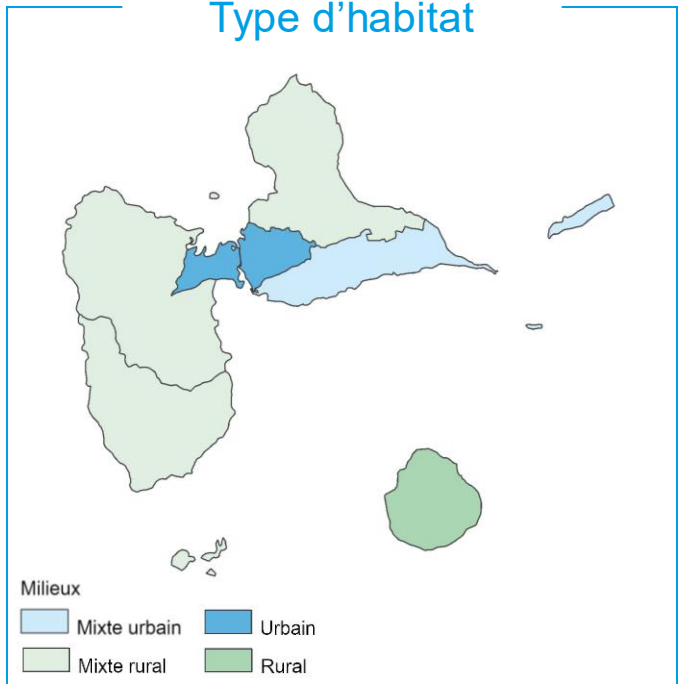
203 bornes supplémentaires à rajouter pour atteindre la dotation cible (soit 228 hab/borne)

Points de collecte hors-foyer :
à date seule la commune de Sainte-Anne possède des corbeilles de tri pour les emballages légers. Actuellement, 60 points de collecte constitués de 2 corbeilles (une pour les OMR et une pour les emballages légers) ont été installés.

Dotation cible pour la collecte du verre



Type d'habitat



EPCI	Population	Typologie d'habitat	Dotation moyenne de référence nationale (hab par borne)	Nombre de bornes cible	Nombre de bornes actuel (Descriptif de collecte 2022)	Besoin en nombre de bornes
CCMG	10 655	Rural	170	63	23	40
CAGSC	76 953	Mixte rural	249	309	156	153
CANBT	69 810	Mixte rural	249	280	71	209
CAP EXCELLENCE	99 685	Urbain	376	265	212	53
SINNOVAL	121 412	Mixte rural	249	488	230	258
TOTAL	367 860	-	-	1405	692	713

Dotation cible à l'échelle de la Guadeloupe : 260 hab/borne

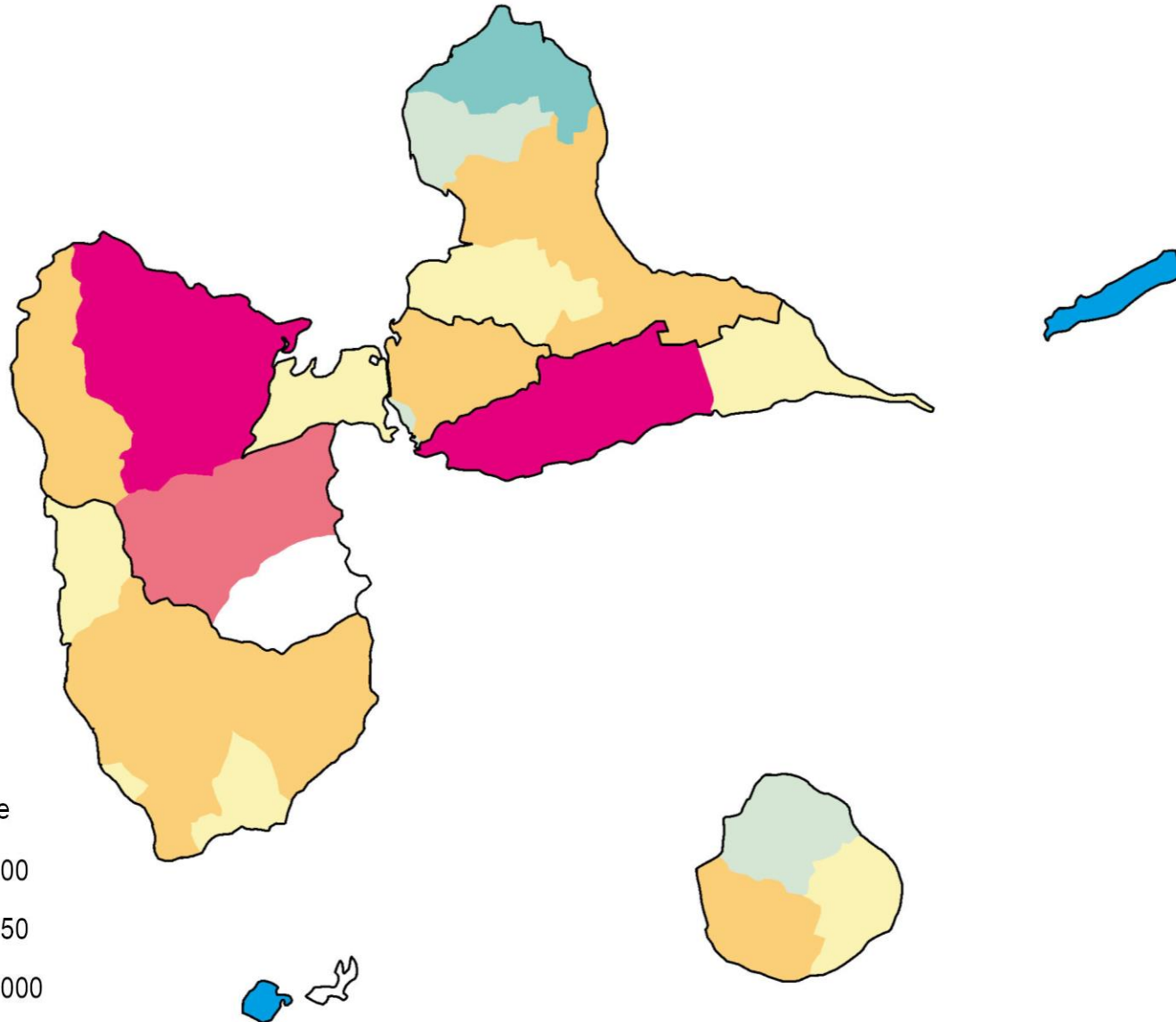
Collecte : mode de collecte verre (données juin 2022)

692 bornes à verre sur le territoire fin juin 2022

Dotation moyenne de **547** hab/borne

713 bornes supplémentaires à rajouter pour atteindre la dotation cible (soit 260 hab/borne)

Nombre d'habitants par borne à verre

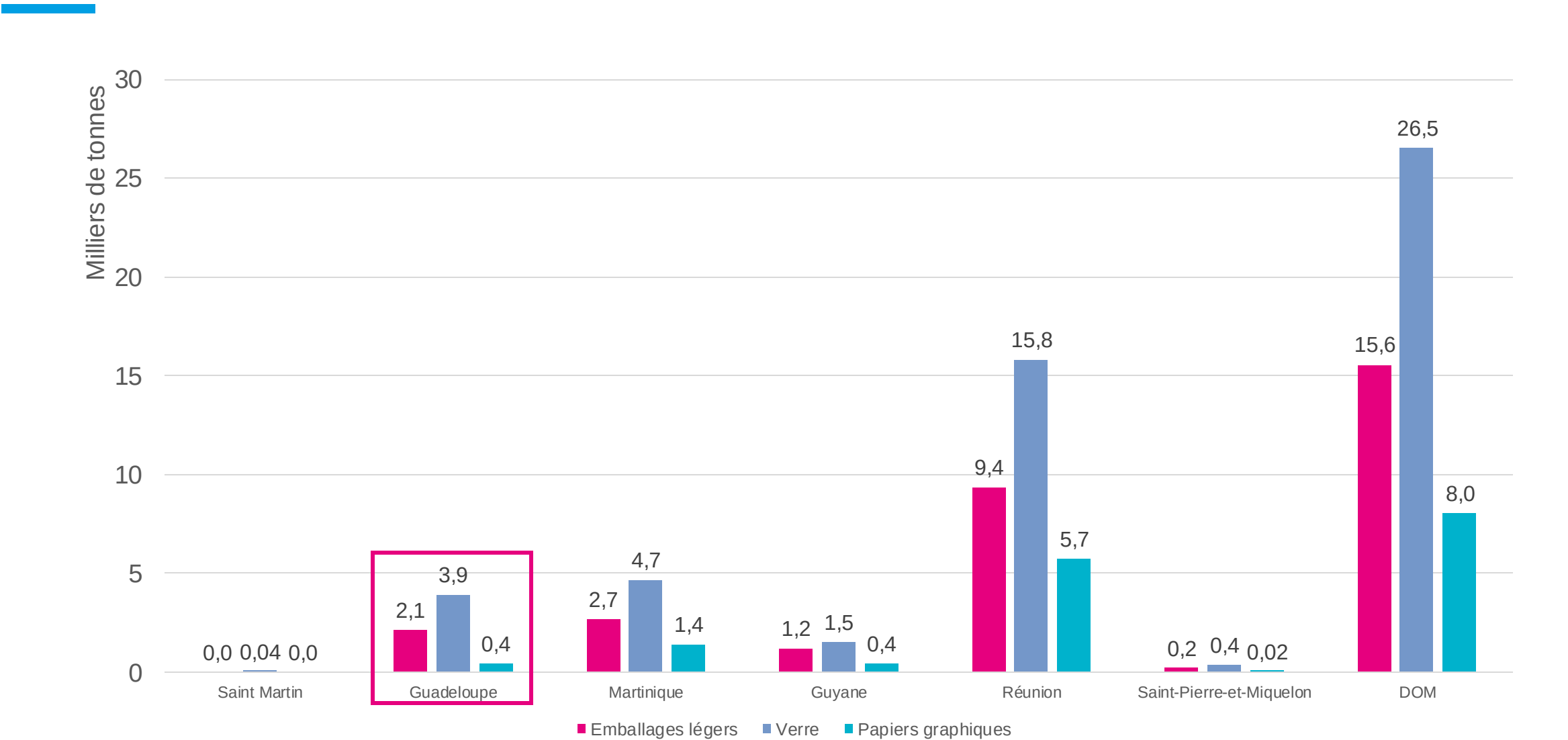


Les emballages en verre sont collectés en apport volontaire sur le territoire de la Guadeloupe (sauf sur Terre-de-Haut collecté en porte-à-porte).

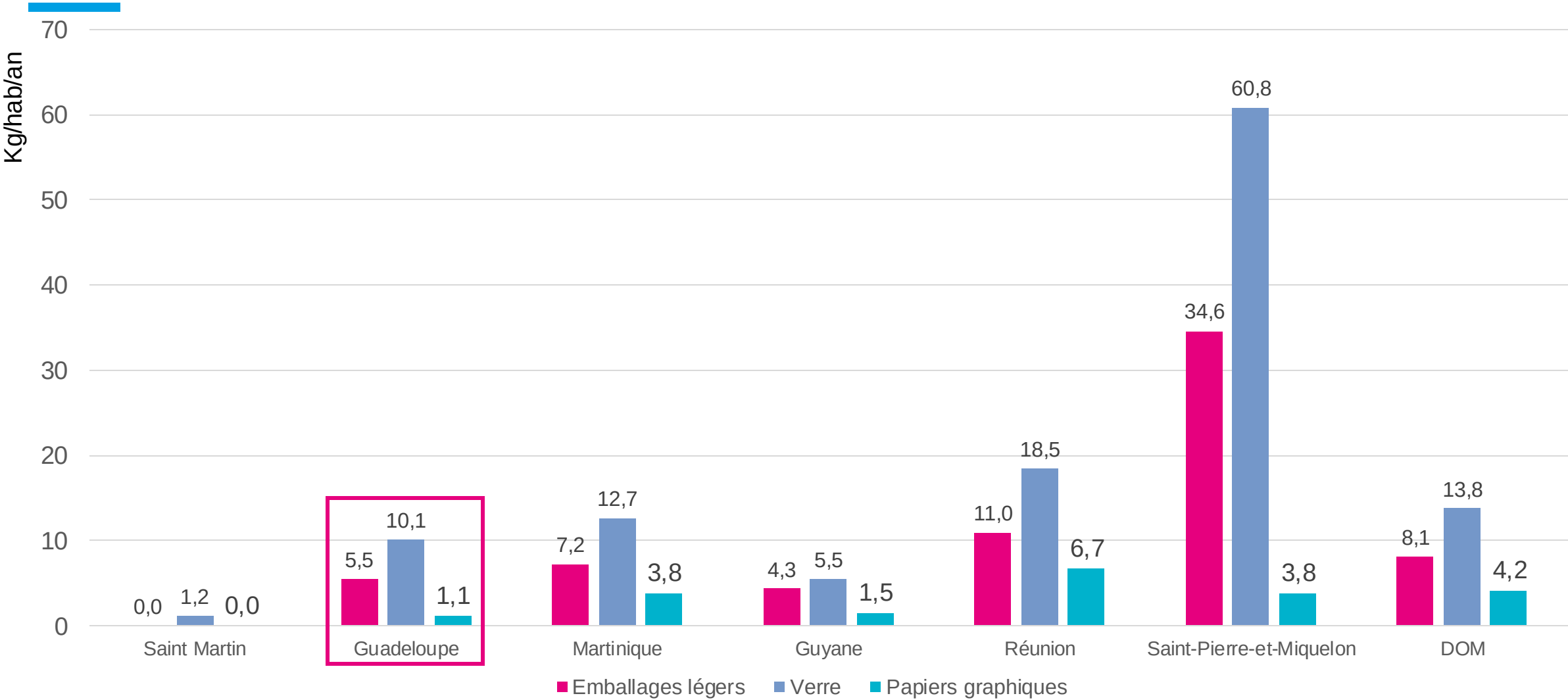
La carte ci-contre représente la dotation en borne à verre par commune.

A Goyave, il est prévu une collecte du verre en apport volontaire à partir du 2^{ème} trimestre 2023.

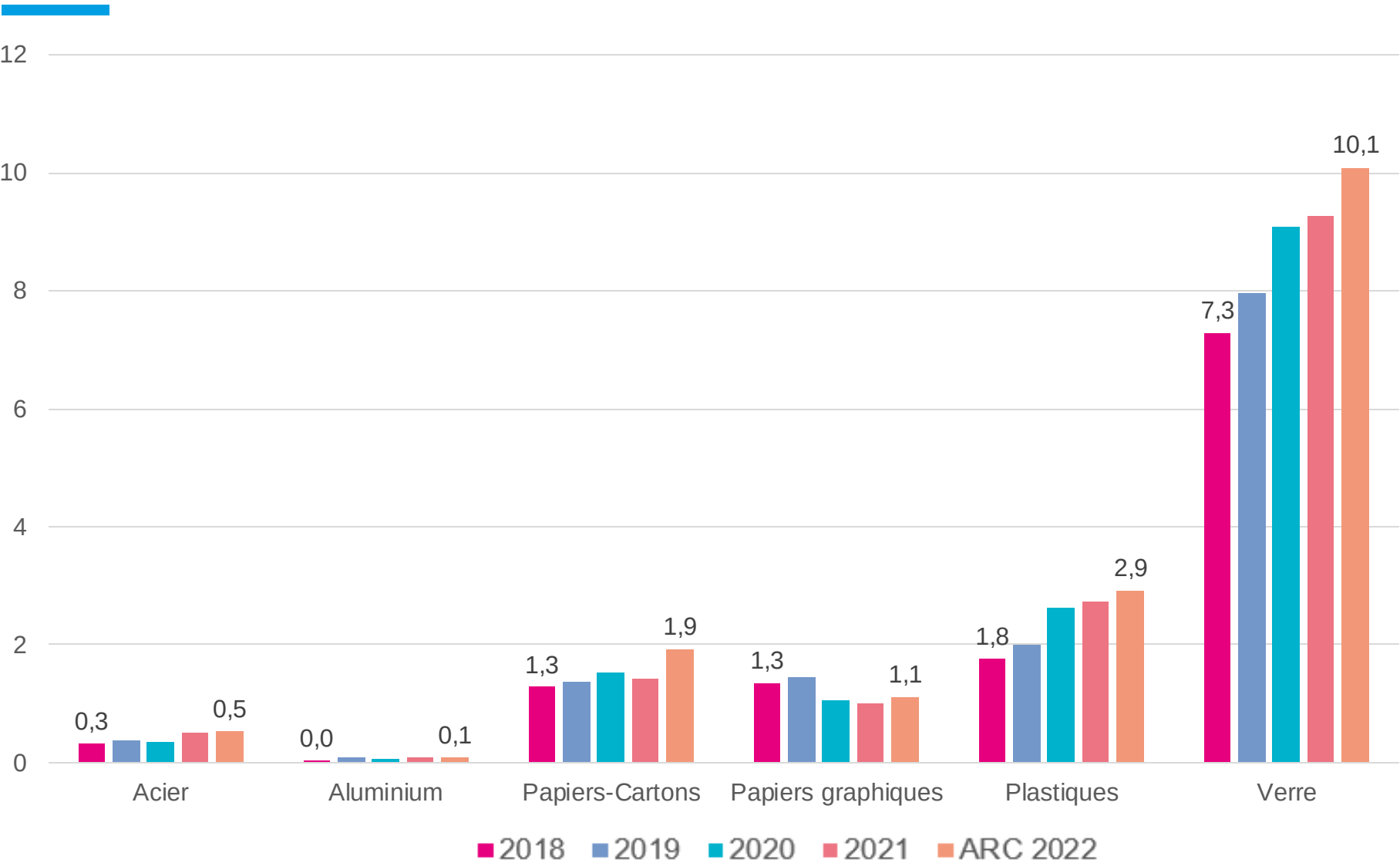
Quantités soutenues, comparaison entre les territoires d’Outre-Mer (Arrêté des comptes 2022)



Quantités soutenues, comparaison entre les territoires d’Outre-Mer (Arrêté des comptes 2022)



Evolution des performances depuis 2018 par matériaux en kg/hab/an



Evolution des kg/hab/an entre 2018 et 2022 :

- Acier : **+80%**
- Aluminium : /
- Papiers-cartons : **+ 30%**
- Papiers graphiques : **- 14%**
- Plastiques : **+36%**
- Verre : **+25%**

L'impact de la crise sanitaire est compensé par un fort déploiement de BAV tous flux confondus et de bacs jaunes entre 2019 et 2021.

Evaluation du gisement : méthodologie

L'estimation du gisement en Guadeloupe a été réalisé en additionnant :

- La part des emballages ménagers¹ restant dans les OMR dans le MODECOM 2022 (à partir des données 2019) réalisé par l'ADEME.
- Et les tonnages soutenus pour les emballages et les tonnages recyclés pour les papiers graphiques en 2021 ramenés en kg/hab/an

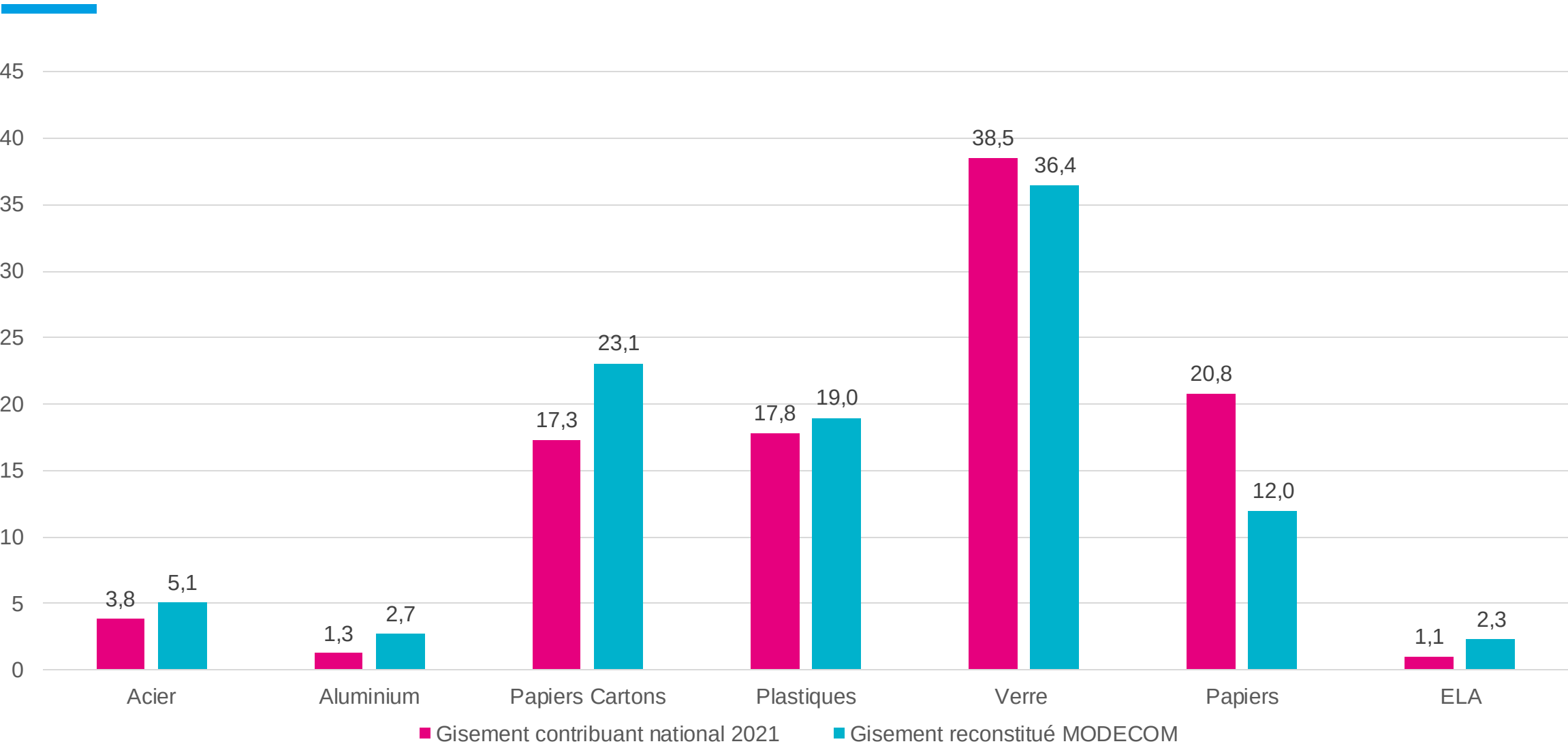
La part des emballages ménagers dans chaque catégorie de matériau a été isolée autant que possible dans le MODECOM.

Une part d'humidité a été enlevée pour prendre en compte les souillures présentes dans les OMR (calculée à partir des taux d'humidité par matériaux du MODECOM Réunion) et 10 % d'humidité naturelle a été réintroduite pour les papiers et cartons.

Le gisement reconstitué en Guadeloupe est comparé au gisement contribuant national 2021.

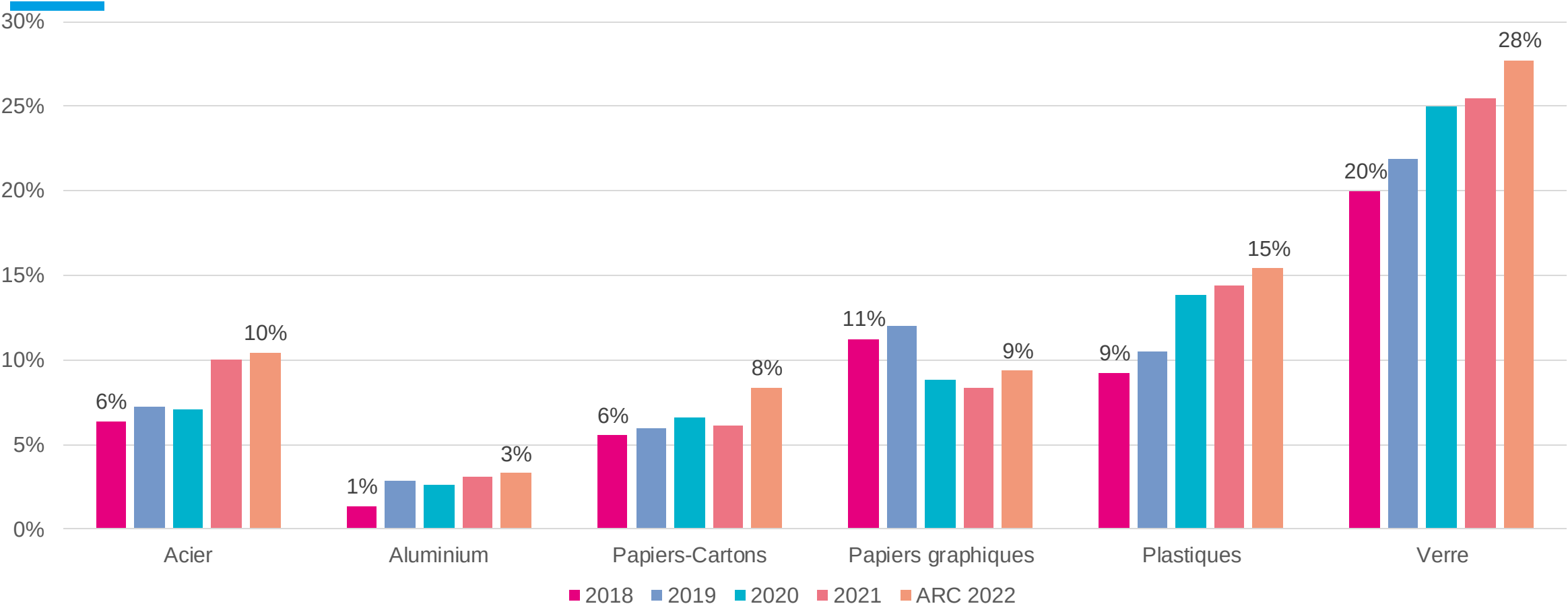
¹ Les données des MODECOM ont été retravaillées pour isoler les emballages provenant des ménages de chaque catégorie de déchets

Gisement d’emballages ménagers reconstitué en Guadeloupe (kg/hab/an)



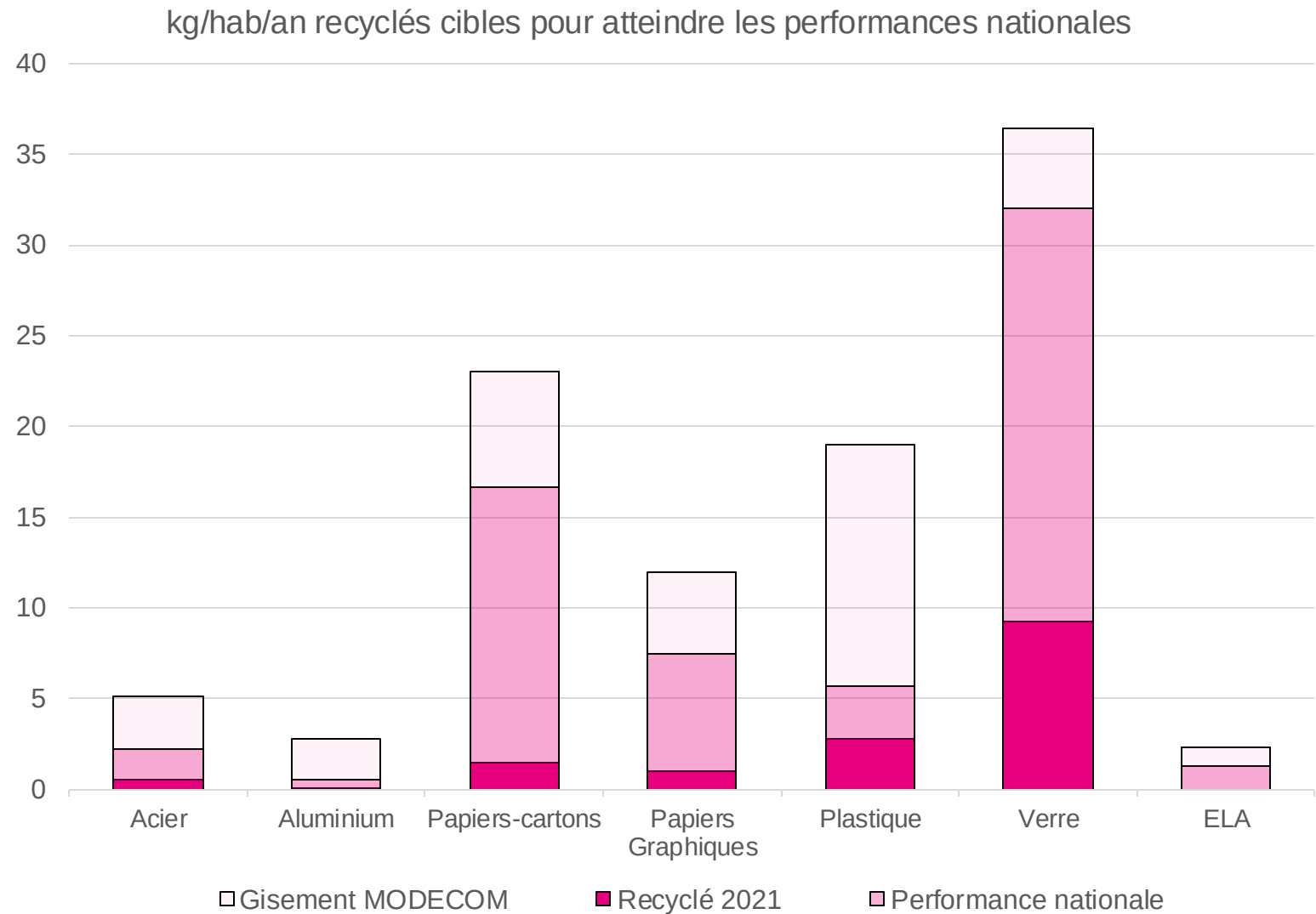
Taux de captage par matériaux en Guadeloupe (ancienne méthodologie)

 Pour le calcul des taux de captage, le gisement pris en compte est celui calculé précédemment à partir du MODECOM, il a été considéré égal pour les 4 années



	Acier	Aluminium	Papiers-cartons	Papiers graphiques	Plastique	Verre
Taux de captage 2022 (ARC)	10%	3%	8%	9%	15%	28%
Evolution par rapport à 2021	+4%	+8%	+36%	+12%	+7%	+9%

Objectif par matériaux, Guadeloupe



Les kg/hab/an recyclés ont été comparés aux taux de recyclage calculés avec l'ancienne méthodologie : en divisant les quantités soutenues donc recyclées par le gisement contribuant national

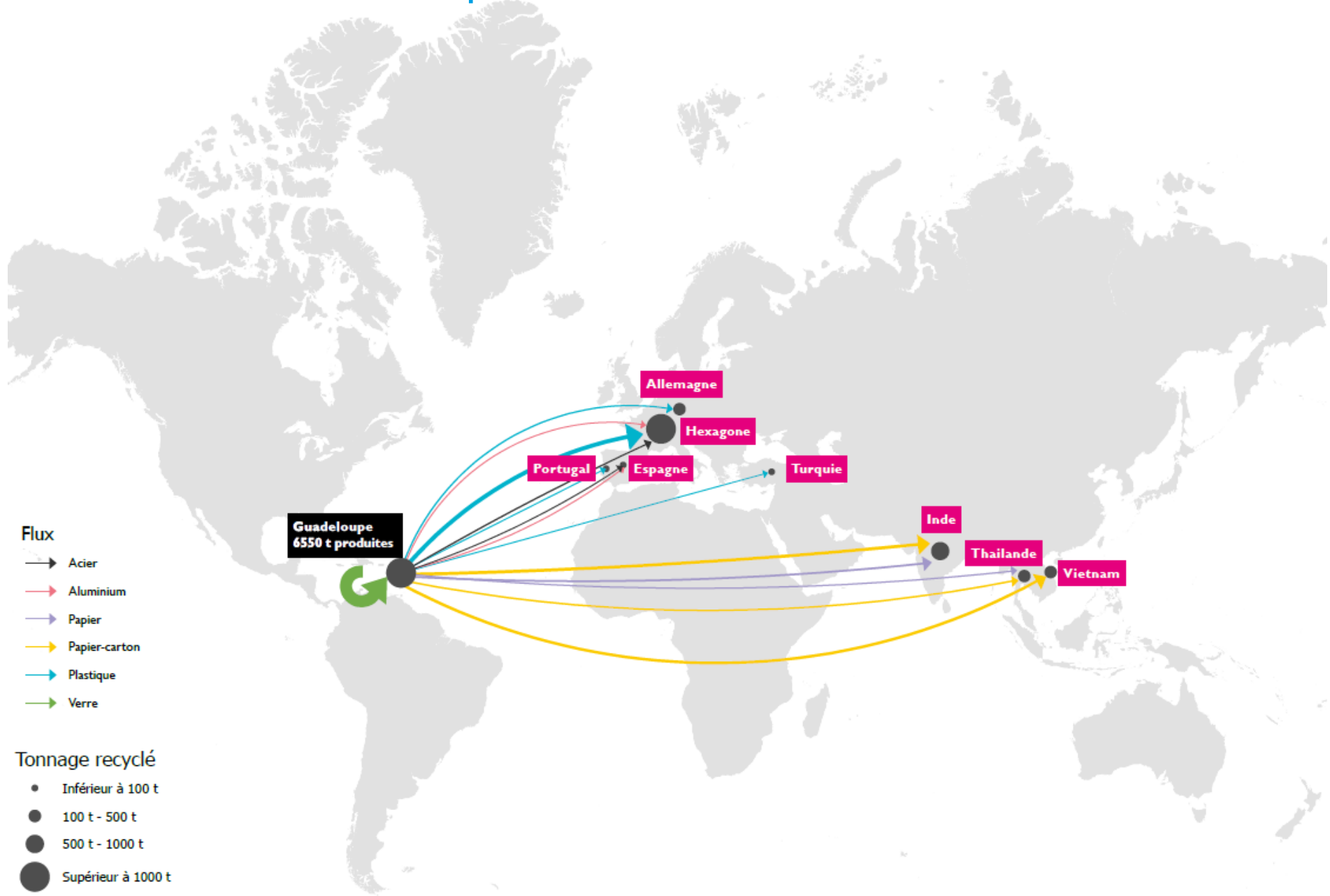
Les taux de recyclage de l'acier et de l'aluminium ne prennent pas en compte les métaux de mâchefer et de compost pour être représentatifs de la situation en Outre-Mer.

Quantités à recycler pour atteindre les objectifs

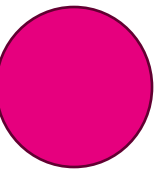
		Acier	Aluminium	Papiers-cartons	Papiers graphiques	Plastique	Verre
Données 2021	kTonnes recyclées	0,2	0,03	0,6	0,4	1,1	3,6
	kg/hab/an recyclés	0,5	0,1	1,4	1,0	2,7	9,3
Pour atteindre les Performances nationales	kTonnes à recycler supplémentaires	0,7	0,2	5,9	2,5	1,2	8,9
	kg/hab/an à recycler supplémentaires	1,7	0,5	15,2	6,4	3,0	22,8

Les chiffres dans le tableau correspondent aux ktonnes et kg/hab/an à recycler en plus des tonnages 2021 pour atteindre les mêmes performances qu'en hexagone. Les objectifs sont extrêmement élevés.

Traitement : destination des exports en 2021



Traitement : destination des exports en 2021



Flux	Destination	Tonnage
Acier	Espagne	50
Acier	Hexagone	149
Aluminium	Espagne	2
Aluminium	Hexagone	31
Papiers-cartons	Inde	593
Papiers-cartons	Thaïlande	174
Papiers-cartons	Vietnam	472
Plastiques	Allemagne	116
Plastiques	Hexagone	924
Plastiques	Portugal	13
Plastiques	Turquie	14
Verre	Guadeloupe	3621
Papiers	Inde	319
Papiers	Thaïlande	73

Emballages légers : 43% en hexagone, 7% en Europe, 59% en Asie

Papiers : 100% en Asie

Emballages en verre : 100% en Guadeloupe

Type de traitement réalisé :

- **Export** : matière première secondaire
- **Valorisation locale (verre)** : broyage sous-couche routière, remblai

Données 2021

Guadeloupe : bilan de la reprise 2021



					€/T	
Standards	Tonnages	Recettes	Coûts	Soldes	2021	2020
Acier	198,88 T ↑	20 363,30 € -	17 928,68 €	2 434,62 €	12,24 € ↑ -	30,20 €
Aluminium	32,75 T ↑	16 593,30 € -	4 735,26 €	11 858,04 €	362,08 € ↑	208,17 €
PCNC	1 239,15 T ↓	162 281,62 € -	88 707,85 €	73 573,77 €	59,37 € ↑ -	47,84 €
PEHD-PP	160,91 T ↑	23 980,25 € -	23 600,54 €	379,71 €	2,36 € ↑ -	97,99 €
PET clair	827,15 T ↑	235 963,10 € -	107 203,01 €	128 760,09 €	155,67 € ↑	58,81 €
PET foncé	78,71 T ↑	3 751,70 € -	8 749,87 € -	4 998,17 €	- 63,50 € ↑ -	132,07 €
Verre	3 621,02 T ↑	- € -	436 159,72 € -	436 159,72 €	- 120,45 € ↑ -	120,45 €
Total	6 158,57 T ↑	462 933,27 € -	687 084,94 € -	224 151,67 €	58,25 € ↑ -	23,08 €

Reversement Citeo 217 069,76 €

Reversement Citeo :
Si pour un standard, les prix de vente sont supérieurs à l'ensemble des coûts supportés, l'écart correspondant est versé à la collectivité territoriale.

- Amélioration du coût de la reprise sur tous les flux vs. 5 sur 7 standards bénéficiaires
- Le PET foncé et le verre restent déficitaires

Paramètres ayant guidé la définition des orientations en **Guadeloupe**

Un dispositif de collecte très hétérogène et un projet de valorisation énergétique en cours de mise en œuvre

- ✓ La **quadruple insularité** de ce territoire, l'éclatement actuel du syndicat de traitement donnant lieu à **5 contrats distincts** ainsi que **l'affluence touristique** sont certains des défis que représentent la Guadeloupe.
- ✓ Le **dispositif de collecte sélective est récent et très hétérogène** en fonction des collectivités. Un déploiement actif de BAV est en cours pour la CANBT et la CAGSC avec un récent passage au porte à porte pour la CARL.
- ✓ Le PRPGD **fixe des objectifs ambitieux** : x5 des performances de collecte sélective du verre et x4 des performances de collecte sélective des emballages légers et papiers (ainsi qu'une réduction de 62,5 % des refus de tri).
- ✓ **Trois projets de valorisation énergétiques** sont prévus dans le PRPGD dont 2 aujourd'hui sont en phase de consultation.
- ✓ **Se concentrer sur le matériau verre pour déployer un dispositif adapté** avec la fixation d'objectifs de performance pour les collectivités.

03

Plan d'actions en Guadeloupe

Déclinaison des actions à mettre en œuvre

Collecte et Tri

- Poursuivre des Programmes d'Actions Territorialisés
- Mettre en œuvre l'Extension des Consignes de Tri
- Développer les dispositifs de collecte hors foyer
- Accompagner les dispositifs d'incitation au tri

Mobilisation

- Développement des actions de mobilisation avec des campagnes grand public et des activations terrain

Recyclage

- Accompagnement des lauréats de l'AMI valorisation locale
- Nouvel AMI valorisation locale en 2024
- Mise œuvre opérationnelle de la reprise des matériaux

Déchets Abandonnés

- Contrat spécifique pour la prise en charge des coûts de nettoyage
- Actions de prévention et de sensibilisation aux gestes civiques pour former des écocitoyens. (Expédition 7ème Continent, Gestes Propres)

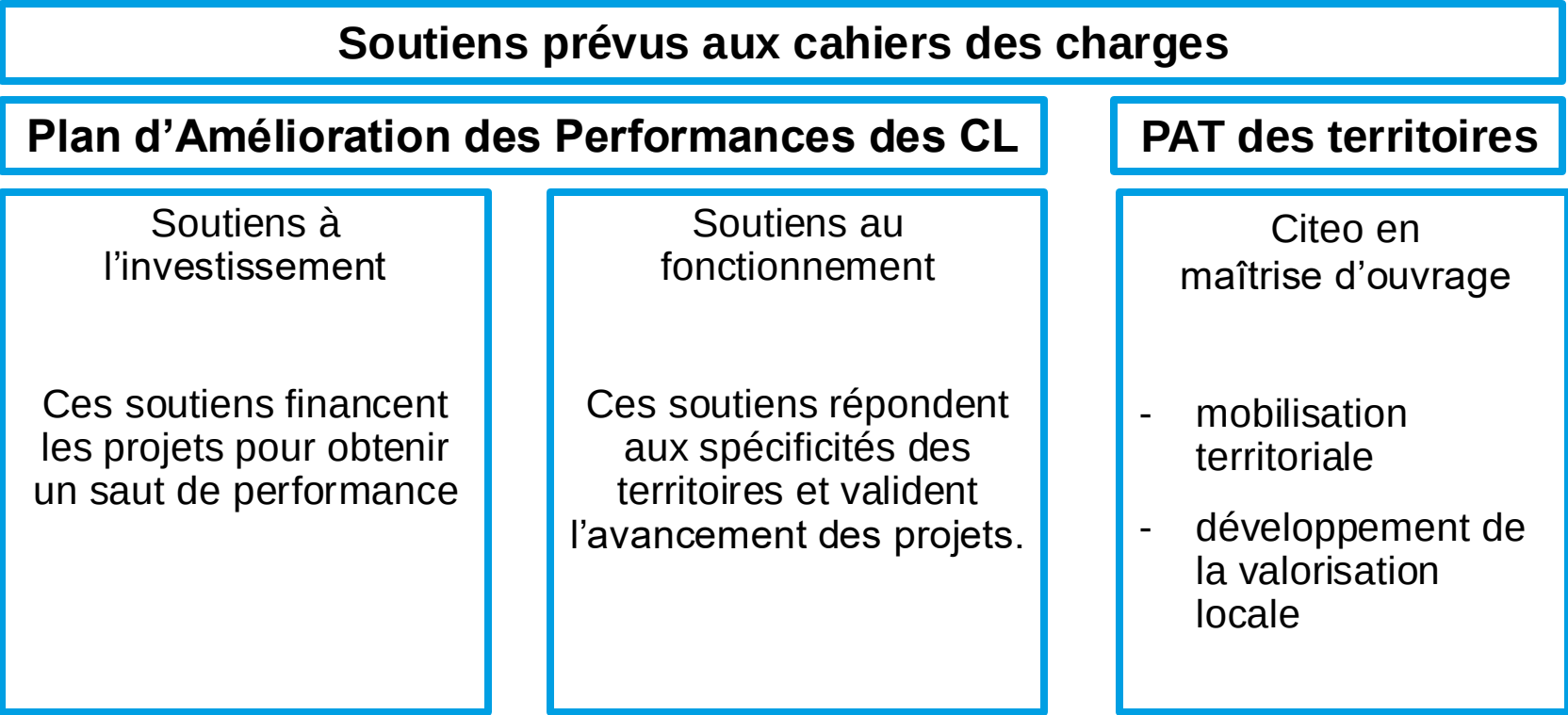
Réemploi

- Appel à projets doté de 50M€ pour produire des emballages réemployables

3.1

Collecte et Tri

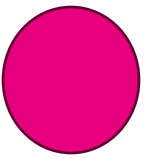
Poursuivre les Programmes d'Actions Territorialisés (PAT)



Les soutiens prévus par les cahiers des charges couvrent aussi bien les soutiens au fonctionnement et à l'investissement dans le cadre des PAP que les actions menées en propre par Citeo dans le cadre des PAT comme la mobilisation territoriale ou le développement de solutions de valorisation locale.

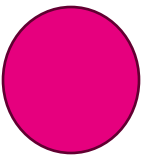
En €/hab./an	Agrément EMB	Agrément PG
Guadeloupe	16,3	1,9

PAT – Focus CCMG pour 2023, projets à fin septembre 2023 (1/2)



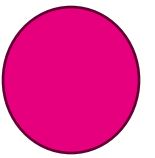
Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Amélioration de la collecte de proximité	100% de la collecte sélective à Marie-Galante est en apport volontaire. Les PAV sont tri-flux : OMR, Verre et CMPJ. La dotation en recyclable est de : - Légers et papiers : 27 (densification) + 24 (initiales) - Verre : 28 (densification) + 23 (initiale) Toutes les nouvelles bornes ont été équipées de capteurs capables de mesurer le taux de remplissage des bornes. Mais le système n'est pas opérationnel, il est en cours de test et de fiabilisation.	La CCMG souhaite installer des capteurs de remplissage sur les BAV initialement présentes (hors densification) en utilisant une technologie de transmission des données adaptée et fiable.
Expérimentation hors-foyer	Le hors foyer est actuellement traité via les BAV. Ce dispositif n'est pas suffisant. Il manque d'efficacité pour cibler en particulier les touristes.	La CCMG prévoit le déploiement 50 corbeilles et/ou abris bacs bi-flux pour les centres-villes de ses communes. Le projet inclut : - L'étude d'implantation ; - Le choix des corbeilles, de leur signalétique et d'une communication de lancement ; - Mise en oeuvre d'un dispositif de collecte - La mesure de la qualité du flux collecté. Le flux OMR sera traité via les corbeilles de rue déjà installées dans certains centres-villes.

PAT – Focus CCMG pour 2023, projets à fin septembre 2023 (2/2)



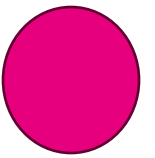
Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Expérimentation hors-foyer	La CCMG dispose actuellement d'un outil de sensibilisation mais pas de dispositif de collecte. Pour la collecte des emballages lors d'évènements en journée et en soirée, les BAV sont repositionnées et des bennes ouvertes sont mises en œuvre comme stockage tampon.	Dans le cadre de cette action, la CCMG souhaite acquérir un dispositif de collecte événementielle • Acquisition de 15 x 2 mini BAV, CMPJ et verre, adaptées à l'évènementiel (2m3 maxi) ; • Mise en œuvre d'un dispositif de formation/d'information auprès des responsables des évènements avec référent et convention de gestion des déchets.
Déploiement d'une mobilisation locale	100% de la collecte sélective est en apport volontaire. La CCMG a densifié son réseau de BAV (x2 par rapport à 2020).	Le but de l'action est de profiter du projet de densification des PAV pour relancer la communication : - Mettre en œuvre les indispensables de la communication (courrier à l'habitant, mémo-tri, mise à jour des outils digitaux : illiwap) - Rénovation des anciennes BAV métalliques par un nettoyage et un covering

PAT – Focus CAGSC pour 2023, projets à fin septembre 2023



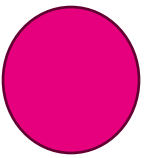
Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Amélioration de la collecte de proximité	Le flux des emballages légers est collecté en apport volontaire sur le territoire sauf à Terre de Haut et Terre de Bas ; Le verre est collecté en apport volontaire sauf à Terre de Haut qui est en porte-à-porte ; Il est prévu du porte-à-porte pour les zones non praticables par les camions de collecte des BAV. La dotation globale du territoire est de 177 BAV verre et 177 BAV emballages légers et papier graphique.	La CAGSC prévoit de déployer des BAV pour atteindre le ratio de 250 hab/BAV en 2024/2025. Il est nécessaire de faire une étude préalable pour déterminer les problématiques et défis à relever : • Le foncier dédié aux BAV (point de vigilance) • La stratégie de collecte à TDH & TDB • Les zones en AV et celles qui doivent être traitées en PAP • La nature des BAV métal ou PEDH en fonction des zones • Comment traiter la problématique des dépôts en pieds de BAV • Les fréquences de collecte optimales de BAV et de bacs jaunes avant densification et après.
Expérimentation hors-foyer	Actuellement, le flux d'emballages consommé en hors foyer est pris en charge par les BAV. La CL voudrait expérimenter un dispositif complémentaire plus adapté.	La CL souhaite expérimenter un dispositif de collecte des emballages à la demande pour les événements et les actions de sensibilisation via des BAV mobiles. Un dispositif complémentaire via des BAV fixe pour les zones équipées de bacs jaunes de collecte sélective en porte à porte est également envisagé. Elle souhaite se doter de 15 BAV verre et 15 BAV légers mobiles.

PAT – Focus CANBT pour 2023, projets à fin septembre 2023 (1/3)



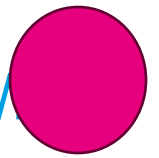
Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Amélioration de la collecte de proximité	Flux emballages légers et papier : Tout le territoire est couvert en BAV sauf la commune de Goyave avec une densité faible. Environ 70% du territoire (les habitats individuels) est couvert en bacs jaunes pour une collecte en porte-à-porte. Toutes les BAV ont plus de 7 ans. - Flux légers et papiers (CMPJ) : 75 BAV pour les habitats collectifs (env. 34 000 hab.) - Flux verre : 84 BAV soit 921 hab./BAV Dotation du PAP : 34 866 bacs jaunes de 120 à 770L	1 – Objectif de déploiement de BAV et du génie civil pour traiter la collecte en habitat collectif pour les CMPJ et tous les habitats pour le verre : • 138 BAV CMPJ selon l'étude d'implantation de 2023 • 313 BAV verre selon les ratios CITEO. 2 - Mise en œuvre d'un système de télémessure pour les BAV CMPJ de l'ensemble du territoire
Amélioration de la desserte sur zones non équipées	Dans la continuité du renouvellement des BAV et afin d'inciter tous les administrés à se mettre au tri et notamment les résidents en appartement, la CANBT souhaite faciliter le geste de tri au moment de la production du déchet. En effet, il est difficile de convaincre les résidents en appartement de se mettre au tri car ces derniers mettent en avant le manque de place pour trier les déchets.	Pour cela, la CANBT propose d'équiper les appartements d'un ensemble de deux bacs pour faciliter le tri et principalement le tri des emballages ménagers recyclables afin d'inciter les résidents à trier aux BAV. La CANBT a pour objectif de distribuer 2 bacs de pré-tri aux 8 000 foyers de son territoire et d'accompagner la distribution d'une communication adaptée.

PAT – Focus CANBT pour 2023, projets à fin septembre 2023 (2/3)



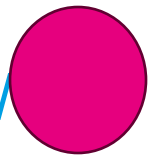
Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Expérimentation hors-foyer	Dans la continuité du renouvellement des BAV et afin d'inciter tous les administrés à se mettre au tri et notamment lorsqu'ils sont en dehors de leur foyer, la CANBT souhaite faciliter le geste de tri au moment de la production du déchet. Actuellement, il n'existe pas de point de tri autres que les BAV qui sont principalement situées dans les zones résidentielles.	Afin que les résidents et visiteurs du Nord Basse Terre aient accès à des dispositifs de tri à proximité du lieu de production de déchets, la CANBT propose d'équiper ses communes membres d'un ensemble de trois corbeilles de rue ou d'abri-bacs sur 150 points pour faciliter le tri et principalement le tri des emballages ménagers recyclables. Ces points se situeront essentiellement dans les centres-villes, dans les parcs et jardins et les abribus.
Expérimentation hors-foyer	Des bacs jaunes simples peuvent être mis à disposition lors des manifestations.	L'objectif de cette action est d'acquérir 10 bacs jaunes 240 et 360L avec covering à opercule et des bacs pour le verre 240L avec covering à opercule.
Déploiement d'une mobilisation locale	La communication actuelle est essentiellement axée sur les réseaux sociaux, des stands sur les marchés et les manifestations sportives avec éducation au développement durable, ainsi qu'un évènement annuel sur les gestes de tri.	Le but de l'action est de multiplier les communications radios/télés pour inciter au geste de tri et de faire connaître les dispositifs de tri de la CANBT. La CANBT souhaite également pérenniser un événement d'envergure annuel avec des jeux éducatifs et des lots à gagner pour les meilleurs trieurs du jour.

PAT – Focus CAP EXCELLENCE pour 2023, projets à fin septembre 2023 (1)



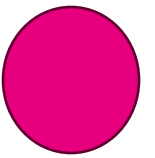
Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Expérimentation hors-foyer	Actuellement, le flux d'emballages consommé en hors foyer est pris en charge par les BAV. CAP Excellence voudrait expérimenter un dispositif complémentaire plus adapté.	CAP Excellence souhaite expérimenter un dispositif de collecte des emballages à la demande. Les organisateurs d'événements et les lieux connus pour "générer" des emballages hors foyer se verront proposer des BAV faciles à déployer. La priorité sera donnée à la collecte des emballages en verre. Il est prévu des BAV mobiles: 3 pour les emballages légers et 6 pour les emballages en verre. En exploitation courante, il sera nécessaire de définir une zone de stockage des BAV, un mode d'entretien et de maintenance en cas de casse. Une vidéo d'information disponible via un QR code directement sur la borne permettra de former les loueurs et les usagers aux bons gestes de tri. Il est également prévu un développement complémentaire dans le portail usagers CAP EX pour que les loueurs et usagers puissent y faire les réservations.

PAT – Focus CAP EXCELLENCE pour 2023, projets à fin septembre 2023 (2/



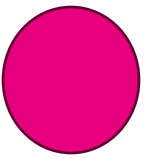
Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Amélioration de la collecte de proximité	La commune des Abymes est dotée de BAV pour les habitats collectifs et de bacs jaunes pour les habitats individuels. Toutes les BAV ont plus de 7 ans, elles ont été repeintes en 2021 et en 2022 en prévision d'un stickage. Dotation de l'apport volontaire au 25/07/2023 : - Flux EMR légers et papiers : 55 bav soit 440 hab./bav - Flux verre : 85 bav soit 629 hab./bav	Les objectifs de cette action sont : 1. Déploiement de nouvelles BAV : • 45 BAV jaune • 75 BAV verre. 2. Renouvellement de BAV : • 11 BAV emballages légers • 17 BAV verre CAP EX renouvelle toutes les BAV des Abymes. 3 - Complément à l'étude d'implantation pour les Abymes car il y a env. 20 PAV à réétudier.
Déploiement d'une mobilisation locale	Les BAV existantes ont plus de 7 ans. Elles ont été repeintes et remises en état entre 2021 et 2022 en prévision d'un covering. Sur le territoire des Abymes, compte-tenu de leur état dégradé, elles seront toutes remplacées par des équipements neufs. Elles disposent pour certaines d'un adhésif en format A1, dont le visuel date de 2016.	CAP Excellence souhaite moderniser le visuel, le rendre plus visible, attractif et inciter les usagers à consulter son chatbot Gaëlle qui sensibilise au tri et à la réduction des déchets. Il est prévu de refaire le covering de l'ensemble du parc de bornes soit 503 BAV.

PAT – Focus SINNOVAL pour 2023, projets à fin septembre 2023 (1/3)



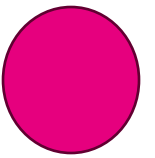
Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Amélioration de la collecte de proximité	En septembre 2023, les BAV verre sur le territoire de la CARL : • Gosier : 20 • Sainte-Anne : 18 • Saint-François : 33 • Désirade : 12	Etude d'implantation des BAV verre en vue de la densification sur les communes du Gosier, Sainte-Anne, Saint-François et la Désirade. Etude d'implantation des BAV CMPJ et verre à Désirade afin d'ajouter la collecte des cartons et faciliter les collectes futures.
Amélioration de la collecte de proximité	Il existe, à La Désirade, un dispositif de 22 points d'apport volontaires fabriqués localement à partir de filets de pêcheurs réemployés et de bacs en bois (12 BAV verre + 22 filets emballages plastiques + 20 bacs bois pour la collecte des métaux). Le dispositif étant vieillissant, la collectivité souhaite renouveler ce dispositif en 2023.	L'objectif de l'action est de renouveler partiellement le dispositif de collecte : • 15 filets • 15 bacs en bois

PAT – Focus SINNOVAL pour 2023, projets à fin septembre 2023 (2/3)



Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Amélioration de la collecte de proximité	Les BAV de Morne-à-l'eau, Le Moule et Saint-François sont situées en entrée d'habitats collectifs, accessibles à tous résidents comme à des tiers externes.	Il s'agit d'une expérimentation qui prévoit l'implantation de PAV dans plusieurs résidences collectives (env. 7 résidences). Le projet prévoit 13 BAV légers et papiers ainsi que 13 BAV verre pour des résidences ouvertes. Les BAV seront semi-enterrées ou enterrées. Elles seront implantées dans des PAV avec une BAV OMR et des bornes biodéchets. La capacité des BAV sera de 4 à 5m3 soit légèrement plus qu'avec une BAV aérienne.
Expérimentation hors-foyer	Actuellement, le flux verre consommé en quantité significative aux abords des chambres funéraires n'est pas collecté. Le verre est alors traité avec les OMR.	Il est prévu 40 bacs de verre 240L distribués aux abords et dans les chambres funéraires et collectés en C1 ou C2 sur la base des bacs de tri verre évènementiels déjà testés. Le flochage prévoit une signalétique : • type nudge (reprenant le dessin des bouteilles en verre) ; • avec les consignes de tri ; • avec le logo du SINNOVAL.

PAT – Focus SINNOVAL pour 2023, projets à fin septembre 2023 (3/3)



Levier	Description du dispositif existant	Description de l'action
Expérimentation hors-foyer	Les communes les plus touristiques de Guadeloupe sont actuellement sur le territoire du SINNOVAL. Ces zones touristiques concentrent des flux verre qui sont collectés en OMR.	Déploiement de BAV verre dédiées au hors foyer généré par le tourisme. Environ 10 points d'apport volontaire sont identifiés au Gosier et à Sainte-Anne sur des secteurs qui concentrent de grosses quantités de flux verre non collectés.
Déploiement d'une mobilisation locale	100% de la CL est en apport volontaire sur le flux verre Le flux légers et papiers est en apport volontaire sur tout le territoire et en porte à porte pour les habitats individuels en particulier sur les communes de Saint-François, Sainte-Anne, Gosier, Morne-à-l'eau et le centre bourg de la commune du Moule	Les actions prévues sont : 1 - Mise en œuvre des indispensables de la communication : • Courrier à l'habitant • Mémo-tri 2 - Réalisation de vidéos de sensibilisation à destination des réseaux sociaux de la CL, des CL adhérentes et/ou des communes adhérentes.

Mettre en œuvre l'Extension des Consignes de Tri (ECT)

Barquettes en PET (mono et multicouches)



Emballages en PS/PSE/XPS



Briques alimentaires



PE et PP



PE-PET et PP-PET



Complexes Aluminisés



Complexes PE-PA



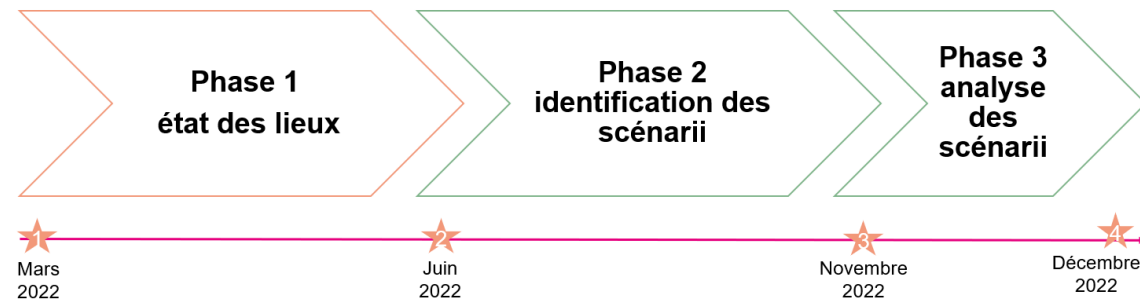
Complexes PE-PP

Le déploiement de l'ECT doit intervenir au 31/12/2022 au niveau hexagonal.

La mise en œuvre effective pourra être décalée au 1^{er} janvier 2026 pour les DROM-COM.

Mettre en œuvre l'ECT – Les études engagées

- Sur **demande des EPCI**, Citeo a assuré la **maîtrise d'ouvrage** de l'étude de préfiguration de l'ECT.
- Citeo a lancé une consultation et à **sélectionné le bureau d'études V2R** chargés de réaliser ces études.
- Mise en place d'un comité de pilotage avec :
 - ✓ les **EPCI** à compétence « **collecte** » et « **traitement** »,
 - ✓ La **Région** en charge du PRPGD,
 - ✓ l'**ADEME** régionale,
 - ✓ la **DEAL**.



Mettre en œuvre l'ECT - Les scénarii étudiés en Guadeloupe

Situation actuelle



Mettre en œuvre l'ECT - Résultat des notations des EPCI de Guadeloupe

Les scénarios de traitement des ECT pré-validés ont été noté par les CL via une grille retenant des critères réglementaires, environnementaux, techniques, sociaux et financiers.

Résultat sans consigne déployée :

Scénario 1 : ECT en refus* 86,4/100

Scénario 2 : Monoflux plastiques 84,9/100

Scénario 3 : Flux développement 83,4/100

Résultat avec consigne déployée :

Scénario 1 : ECT en refus* 85,5/100

Scénario 2 : Monoflux plastiques 85,7/100

Scénario 3 : Flux développement 84,1/100

On constate que dans les 2 cas les notes sont proches les unes des autres. Dans le cas sans consigne, le scénario qui obtient la meilleure note nécessite une dérogation à la hiérarchie des modes de traitement.

Mettre en œuvre l'ECT – les suites à donner

Une étude ECT met en relief les réflexions et projets structurants en cours sur le territoire



Nous proposons de maintenir la dynamique positive autour de l'étude ECT par :

LA CONSIGNE
Oui / Non ?

Décision à prendre au niveau national en 2023

Quels projets
CSR* ?

1 usine au SINNOVAL
et 1 usine au SYVADE ?

Combien de
centre de tri ?

Le territoire a besoin d'un centre de tri mais deux sont à l'étude

> Des **points de suivis réguliers** au travers des Comités Territoriaux de Suivi

> La participation aux **Cotech CSR spécial REP** organisés par la région Guadeloupe

Objectif : La prise de décision de construction ou une modernisation de centre de tri dans le délai réglementaire



* L'usine de valorisation énergétique au Moule, porté à ALBIOMA, est prévue

Développer le tri hors foyer

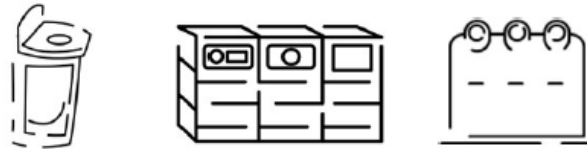
Contexte réglementaire

- **Loi AGECE n°2020-105 (Art. L. 541-10-18.-I) Généralisation d'ici au 1^{er} janvier 2025** de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer, notamment **par l'installation de corbeilles de tri** permettant cette collecte séparée.
- **Loi AGECE n°2020-105 (Article L.541.21-2-2) Renforcement des obligations de tri et collecte séparée** des déchets, dont ceux issus de la consommation courante du public et des salariés, dans les Établissements Recevant du public (ERP)
 - Les exploitants des établissements recevant du public organisent la collecte séparée des déchets du publics en mettant à disposition des dispositifs de collecte séparée des emballages ménagers constitués majoritairement de plastique, acier, aluminium, papier ou carton ainsi que des déchets d'imprimés papiers, de papiers à usage graphique et des biodéchets
- **Décret n°2021-950 « 7flux » (« 8 flux » à compter du 1^{er} janvier 2025)**
 - Extension de l'obligation de tri « 5 flux » Papier, Métal, Plastique, Verre, Bois aux déchets de fraction minérale et aux déchets de plâtre à compter du 1^{er} janvier 2025 (non applicables aux ménages, aux communes ou groupement de communes)

Développer le tri hors foyer

Sur la base dispositif déjà en vigueur pour les conteneurs d'apport volontaire (achat des conteneurs par Citeo puis rétrocession à titre gratuit lors de la pose), Citeo souhaite proposer une offre de mobilier urbain aux EPCI sur :

- Corbeilles de rues
- Abris-bacs,
- Bornes de **800 litres à 2 m3**.



Lancement d'une consultation le **22 mai** avec 5 lots géographiques (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Guyane) auprès de différents fabricants / distributeurs :

- CONTENUR - OTTO
- SERI - SULO
- ABC

Retour des offres 16 juin 2023, analyse en cours

Accompagner les dispositifs d'incitation au tri : un AMI propre aux Outre-mer



Capter plus de tonnes.

mobilisation des citoyens

solutions de collecte nouvelles et complémentaires au dispositif existant



Soutenir l'innovation.

Amorçage de projets en développement.

garantir la **reproductibilité**

démontrer leur **viabilité économique** à plus grande échelle.



Promouvoir le geste de tri.

Innovation technique ou contextuelle.

Incitation **solidaire** avec versement de dons à des associations.



Accompagner des publics à faibles performances.

spécificités territoriales et solutions adaptées.

accompagner les publics peu ou pas impliqués

Par cet Appel à Manifestation d'Intérêt, Citeo souhaite aider techniquement et financièrement les acteurs souhaitant améliorer la collecte. Les modalités d'accompagnement sont en cours d'élaboration pour lancement au S2 2023.

Accompagner les dispositifs d'incitation au tri : les projets attendus

Projets éligibles

Les projets éligibles sont les suivants :

- **Collecte solidaire / collaborative** / créatrice de communauté
- **Déploiement de dispositifs innovants:**
 - Mieux adaptés aux urbains
 - Incitant au geste de tri (**applications, dispositifs de récupération**, compteurs, etc.)
- Opération ciblée sur des populations à faible mobilisation

Les projets peuvent concerner les emballages collectés seuls ou en mélange avec les papiers graphiques.

Critères de sélection

La sélection des projets se fera sur les critères suivants :

- Analyse du besoin
- Caractère innovant
- Caractère reproductible
- Etat de développement du dispositif proposé
- Soutenabilité du modèle économique
- Calendrier de mise en œuvre
- Mobilisation éco-solidaire

Porteurs de projets

L'AMI s'adresse aux acteurs suivants :

- Publics (EPCI collecte ou traitement)
- Privés (entreprises, starts up, associations, bailleurs, etc)
- Si le candidat n'est pas une collectivité, celui-ci devra joindre à son dossier de candidature une **attestation de la collectivité compétente autorisant l'expérimentation** proposée

3.2

Mobilisation

La stratégie 2023

OBJECTIF 2023 : ENTRETENIR LA COMMUNICATION ENTAMÉE EN 2022

- Capitaliser sur la campagne créative existante qui a fait ses preuves ;
- Adapter le dispositif et les investissements média : maintien sur les médias les plus puissants, ROIs et favorables au travail de l'image et de la notoriété, mais allégés sur les médias secondaires et moins puissants.

AXE DE COMMUNICATION 2023 : TRAVAILLER LA CONVICTION

- Apporter des éléments de preuves complémentaires en préservant notre ancrage local.
- Produire de nouveaux contenus vidéos exprimant l'utilité du geste à destination du Web/Ciné & Réseaux Sociaux.

SUR LE TERRAIN 2023 : MOBILISER POUR FACILITER LE PASSAGE À L'ACTE

- Convier les publics à prendre part à l'action, lors de 2 vagues précédant en amont les grands rendez-vous terrain (carnaval & festivals/événements estivaux).

La stratégie de moyens 2023

1er module : Campagne de sensibilisation pour nourrir la notoriété du geste de tri

- Moments : 2 vagues en mai et octobre
- Media : affichage, TV et cinéma
- Matériel créatif : idem à 2022

2ème module : campagne fil rouge pour apporter les preuves des bénéfices du tri des emballages et papiers

- Moments : 3 vagues en septembre, novembre et décembre
- Media : digital, presse (Hors-série) et parrainage TV...
- Matériel créatif : à créer

3ème module : campagne de mobilisation pour soutenir les activations terrain

- Moments : à définir
- Media : Digital, radio et cinéma
- Matériel créatif : à créer

1^{ère} module : Campagne de sensibilisation

Le matériel créatif : Spot TV et affichage



**É vou, kijan
ou ka fè'y ?**

Peu importe comment vous
le faites, tant que vous trie
**vos bouteilles, pots et bocaux
DANS LA BORNE VERTE**

Pour en savoir plus, téléchargez l'application
 **Guide du tri**

CITEO



**É vou, kijan
ou ka fè'y ?**

Peu importe comment vous
le faites, tant que vous trie
**vos emballages et papiers
DANS LE BAC JAUNE**

Pour en savoir plus, téléchargez l'application
 **Guide du tri**

CITEO



**É vou, kijan
ou ka fè'y ?**

Peu importe comment vous
le faites, tant que vous trie
**vos emballages et papiers
DANS LE BAC JAUNE**

Pour en savoir plus, téléchargez l'application
 **Guide du tri**

CITEO



Le plan media de la 1^{ère} vague en mai 2023

		Mai																																	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			
		L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M			
AFFICHAGE	SAMSAG								125 faces de 12m²																										
AFFICHAGE	AVENTI												100 faces de 12m²																						
CINEMA	Cinestar				10 salles																														
TELEVISION	Guadeloupe 1ère								84 spots - 865,94 GRP - 10,97 de répétition - 78,91% de couverture																										

2ème module : Campagne fil rouge

3^{ème} module : Campagne fil rouge

La campagne fil rouge doit permettre d'apporter les preuves des bénéfices du tri des emballages et papiers pour chacun des consommateurs.

Nous programmons, fin juin/mi-juillet, une réunion de travail avec les collectivités de la Guadeloupe pour nourrir cet axe « Preuves ».

Ce module sera donc déployé, au plus tôt, à partir de octobre 2023.

TRAVAIL EN COURS

3ème module : Campagne de mobilisation

Les activations terrain

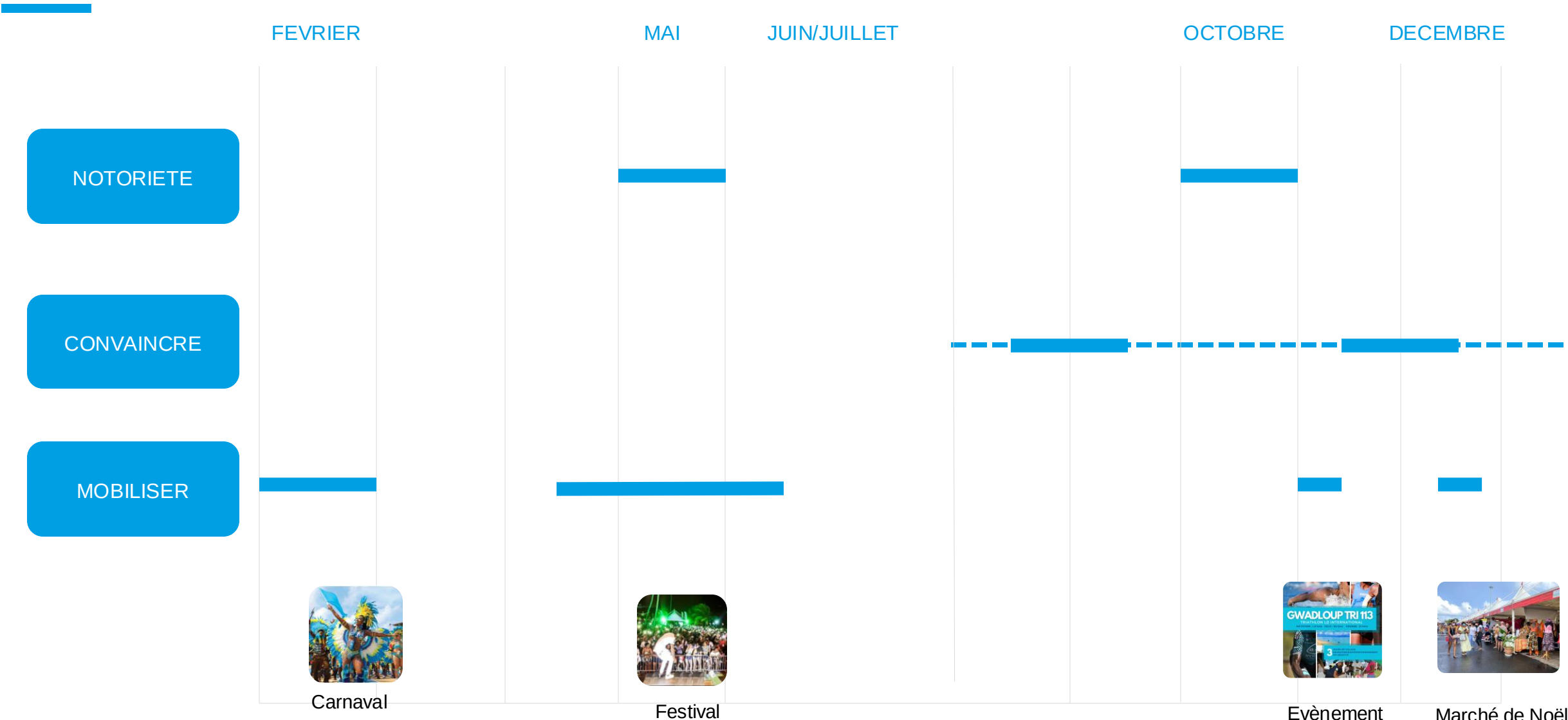
Cibler des manifestations grand-public à forte audience pour augmenter les opportunités de sensibiliser le plus de personnes

S'assurer auprès de la collectivité/les organisateurs qu'un dispositif de tri des emballages et papiers est mis à disposition du grand-public

Les manifestations ciblées à date :

- Carnaval à Basse-Terre 21 février 2023 : réalisé
- Terre de Blues à Marie-Galante du 26 au 29 mai 2023 : réalisé
- Gwadeloup Tri 113 du 3 au 5 novembre sur le territoire du SINNOVAL : à l'étude
- Jou a Tradisyon - Le marché de Noël à Jarry le 17 décembre sur le territoire de CAP EX : à l'étude

Calendrier 2023



3.3



Recyclage

Pourquoi un AMI sur la valorisation locale en Outre-mer ?

Les territoires ultra-marins ont majoritairement recours à l'**exportation pour le recyclage**

La principale raison est structurelle :

leurs **faibles bassins de population** génère des **volumes de déchets trop limités** pour favoriser le déploiement d'infrastructures de recyclage industrielles de manière pérenne

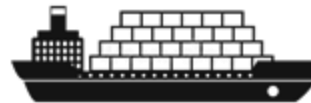
Conséquences :

Valorisation locale



Verre uniquement
(sauf la Réunion et Mayotte)

Exportation



80% des tonnages,
soit en moyenne **8 000 km parcourus** par tonne

Impact



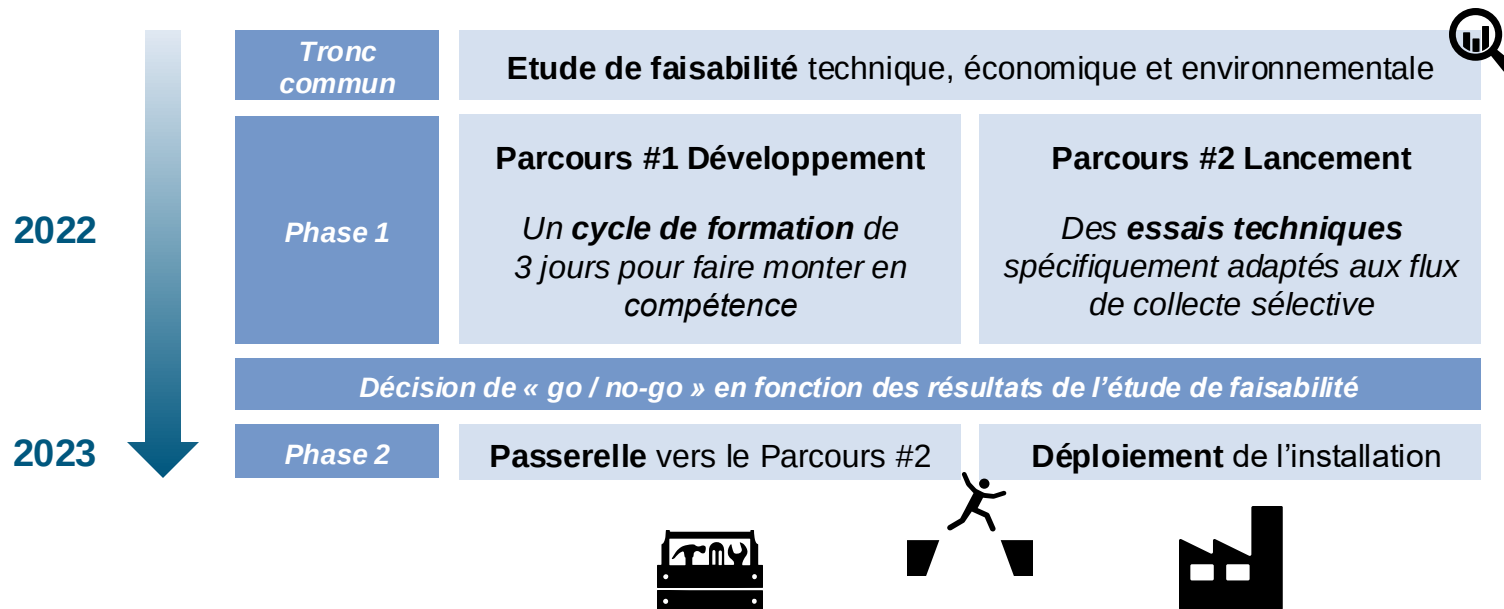
**Coût économique et
environnemental important**

Rappel de l'AMI Valorisation locale en Outre-mer en cours

Objectifs :

- fournir un **accompagnement technique et financier** au développement de solutions locales de valorisation des matériaux issus de la collecte sélective dans les territoires ultramarins
- valoriser le développement du **savoir-faire de ces territoires**

Méthode : deux parcours distincts, adaptés au niveau d'avancement des projets et reliés par une passerelle :

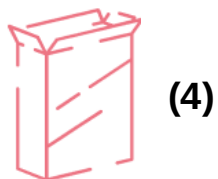


Rappel de l'AMI Valorisation locale en Outre-mer en cours

Financement :

- prise en charge complète de la formation du Parcours #1
- jusqu'à 80% de taux de financement selon les lignes de dépenses éligibles (études, tests, équipements)

Dépenses éligibles	Taux de financement Citeo	Plafond de financement Citeo
Parcours #1 : Développement (dépenses gérées en propre par Citeo)		
Formation (ateliers thématiques)	100%	N/A
Frais de participation aux ateliers (transport, restauration, hébergement)	100%	N/A
Parcours #2 : Lancement		
Tests (caractérisations, analyses en laboratoire, prototypages, etc.)	80%	10 000 € / test
Equipements (amortissement d'achat ou location pendant la durée de l'AMI)	80%	300 000 €*
Communication (prestations, évènements, etc.)	30% des dépenses éligibles du projet	5 000 € / campagne
Tronc commun		
Etude de faisabilité (BE / consultance)	80%	50 000 €
Pilotage		
Pilote (1 RH ou AMO pour le la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des résultats)	15% des dépenses éligibles du projet	20 000 €



(1)



(2)



(1)



© DOT/PSI | Octobre 2023 | Plan Outre-mer de la Guadeloupe | Diffusion parties prenantes

Calendrier de mise en œuvre de l'AMI

Réalisations en 2022 :

- Inauguration de la plateforme de recyclage STS à la Réunion en avril 2022
- Ateliers de formation des projets de Parcours #1 à Paris du 14 au 16 juin 2022



STS relève le pari du recyclage du verre

Spécialisée dans le tri des déchets du BTP, STS lance en avril 2022 à Pierrefonds une activité de broyage du verre, qui sera incorporé dans le béton par les principaux fabricants de l'île.

Par Bernard Grollier

Depuis une quinzaine d'années, le site de Sud Traitement Service (STS) attire les regards des automobilistes quittant Saint-Pierre en direction du Nord. À deux pas de la quatre-voies, sur trois hectares, STS accueille chaque année entre 80 et 130 000 tonnes de déchets du BTP pour les trier et si possible les valoriser, en granulats à usage routier et broyats de bois pour l'horticulture. L'entreprise, fondée par Philippe Frégnée et Rodolphe Lorion, à la tête de deux PME du BTP, a également développé une filière de recyclage des déchets de plâtre, incorporés dans les produits de Ciments de Bourbon.



Philippe Frégnée (à g.), cofondateur de Sud Traitement Service (STS), et Eric Rollin, directeur technique, dans son centre de valorisation des déchets, à Pierrefonds.

« Nous captivons également du verre, comme des vieux nœuds ou des vitres de fenêtres, ainsi que 800 tonnes de verres plats, explique Eric Rollin, directeur technique de STS. On s'intéresse à ce gisement depuis longtemps

et après de longues recherches et divers essais, nous avons identifié un procédé de broyage produisant une poudre qui intéresse les fabricants de béton. » Ces derniers comprennent la porosité du basalte réunionnais en surdosant leur produit en ciment, ce qui a un coût. La poudre de STS permet de

couvrir à la fois la ligne de broyage du verre et les installations de traitement des déchets de plâtre, dont les capacités permettront de traiter la totalité du gisement réunionnais. « À une époque où l'approvisionnement extérieur devient compliqué, les ressources locales suscitent de l'intérêt, poursuit Eric Rollin. Le projet bénéficie de la défiscalisation et de subventions, notamment parce que nous avons installé une centrale photovoltaïque en toiture pour couvrir 50 % des besoins de notre activité, énergétique. »

Le CVD travaille d'ores et déjà à organiser son approvisionnement, en attirant notamment le flux de la collecte sélective, qui représente la majorité du gisement. Outre les bouteilles, les verres plats et les pare-brise pourront également être transformés en poudre à Pierrefonds.



À venir en 2023 :

- Finalisation des études de faisabilité et décision de go / no-go pour les projets en fonction des résultats, au S1 2023
- Financement des équipements pour le déploiement des installations de valorisation locale, à partir du S2 2023
- AMI valo locale saison 2 :

	?	?	?	?	?	?	
	?	?	?		?	?	
	?	?					
	?	?	?				?
	?	?	?				
	?	?	?	?	?	?	
	?	?	?	?	?	?	

Mise en œuvre opérationnel de la reprise des matériaux



V. Actions spécifiques à l'outre-mer

V.1. Principes généraux

V.1.c. Reprise et recyclage

Les principes communs de la reprise et du recyclage des déchets d'emballages ménagers conformes aux standards *s'appliquent* dans les territoires concernés, quelle que soit l'option de reprise et de recyclage, à toutes les tonnes triées en vue du recyclage et ouvrant droit à un soutien par le titulaire.

Le titulaire propose à la place de l'option de « reprise filière » une *option de reprise et de recyclage spécifique aux territoires ultra-marins*.

Dans cette option de reprise spécifique aux territoires ultra-marins, le titulaire propose aux collectivités territoriales avec lesquelles il a conclu un contrat, une *garantie de reprise* en toutes circonstances de l'ensemble des *déchets d'emballages conformes aux standards*, et ce pour chaque standard (à l'exception des standards spécifiques à l'extension des consignes de tri et aux papiers-cartons complexés), à un *prix de reprise positif ou nul*, départ du centre de tri ou de l'unité de traitement ou de plateforme de regroupement.

Le titulaire informe la collectivité territoriale des différents *coûts* qu'il supporte, des *prix de vente* et de la *destination* des matériaux triés.

Si pour un standard, les prix de vente sont supérieurs à l'ensemble des coûts supportés, *l'écart correspondant est versé à la collectivité territoriale*.



Concordance des tonnes des soldes EMB



Citeo contractualise directement avec les repreneurs (13 contrats en cours)



Citeo assume le coût de la reprise



Envoi d'un courrier annuel de bilan de la reprise



Reversement des standards bénéficiaires par CL et par flux

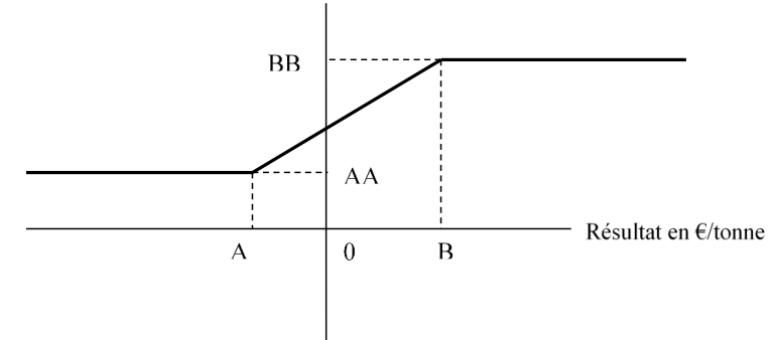
Mission d'état des lieux et refonte des contrats de reprise

Objectifs : optimiser les résultats de la reprise, notamment les recettes et coûts :

Phase 1 – Etat des lieux de la reprise DROM-COM en 5 lots :

- Documents contractuels
- Cadre normatif
- Marchés de rachat matière (recettes)
- Logistique terrestre et maritime (coûts)
- Opportunités d'exutoires régionaux

Formule de rémunération actuelle :



Phase 2 – Proposition d'un contrat-type et d'un guide d'appel d'offres

Prochaines étapes :

Mission BE :
T1-2 2023

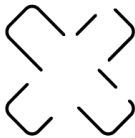
AO :
T2-3 2023

Signatures contrats 2024 :
T4 2023

3.4

Déchets abandonnés

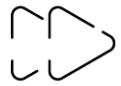
Déchets abandonnés : de quoi parle-t-on ?

	Décharges illégales	Dépôts sauvages	Dépôts contraires au règlement de collecte	Déchets abandonnés dits « diffus »
Exemple				
Entre dans le périmètre de la convention ?				

La « philosophie d'accompagnement » de Citeo en matière de lutte contre les déchets abandonnés

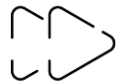


Les moyens de la REP doivent servir à réduire le nombre de déchets abandonnés d'emballages ménagers dans les espaces publics, urbains ou naturels.

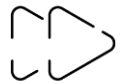


Le **nettoisement curatif** seul ne peut pas tout !

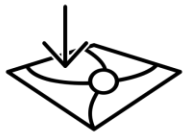
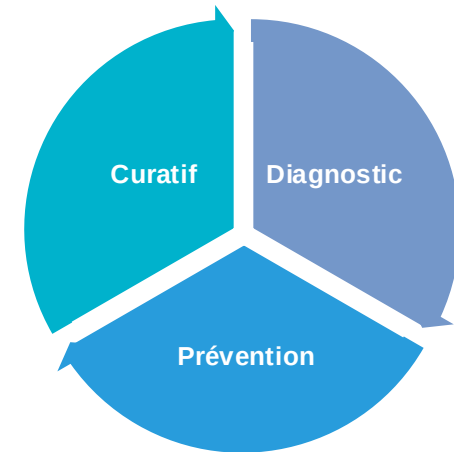
Pour agir efficacement sur le gisement et la pollution liée aux déchets abandonnés, il est primordial de mener :



des **actions de diagnostic** (connaître et comprendre)



pour mener les **actions de prévention adaptées**



Pour une efficacité optimale, il est intéressant d'agir sur de grands périmètres



Et en coordination avec d'autres acteurs pour bien appréhender la dynamique territoriale à l'œuvre

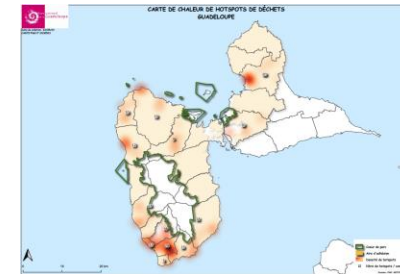
Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA)

Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) est un plan d'actions structuré pour prévenir et gérer efficacement les déchets abandonnés sur un territoire : il identifie les actions complémentaires associant diagnostic + préventif + curatif

Il est le cœur du partenariat avec Citeo

Le diagnostic - une étape indispensable

- Objectif : comprendre la pollution de DA sur le territoire (où, quoi, qui) et cibler les actions
- Un outil phare : la cartographie des hotspots



La prévention

- Objectif : donner les moyens de ne pas abandonner le déchet
- Des exemples : installer ou retirer des dispositifs de collecte et sensibiliser les usagers



Le nettoyage curatif

- Objectif : limiter l'impact sur la biodiversité
- Des exemples : opérations de nettoyage adaptées



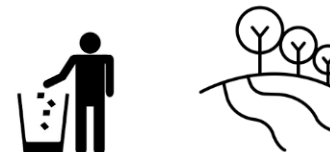
Les cibles : au titre des déchets abandonnés, 2 grands types de **bénéficiaires**



Les collectivités territoriales
en charge de la salubrité publique
et leurs groupements

Entendues au sens de la convention comme
toute commune et tout EPCI à fiscalité propre.

Une **CONVENTION-TYPE**
avec couverture d'une partie des coûts de nettoyage,
en fonction de la taille et du milieu de la commune



Les autres personnes publiques

Toute personne morale de droit public
n'appartenant pas à la catégorie « Collectivités territoriales
en charge de la salubrité publique ou leurs groupements »
**en charge de l'entretien de terrains relevant de sa
gestion,**
dès lors que s'y trouvent des déchets devant faire l'objet
d'opérations de résorption ou de nettoyage.

Des **CONVENTIONS SPÉCIFIQUES**
en fonction des typologies de bénéficiaires
(gestionnaires de certains espaces naturels,
gestionnaires de réseaux routiers, autres personnes publiques)

Zoom sur la convention PLDA du Parc National de Guadeloupe

Dans le cadre des conventions « autres personnes publiques » version 2022, Citeo a contractualisé avec le Parc National de Guadeloupe. Le projet prévoit de finaliser avant le 31 mai 2023 les actions suivantes :

Le diagnostic

Réalisation d'une cartographie des hotspots ⇒ Avancement à ~ 80% des aires d'adhésion du PNG

La prévention

Déploiement de panneaux de sensibilisation au geste de tri ⇒ A réaliser au S3 2023

Le curatif

Caractérisation des flux collectés dans la cadre d'un projet de filet de captage installé sur un exutoire eaux pluviales ⇒ A réaliser au S3 2023

Les prochaines étapes :

Citeo proposera au Parc National de la Guadeloupe un avenant à la convention 2022 permettant :

- De prolonger le délai de mise en œuvre des actions jusqu'en octobre 2023 ;
- D'attendre la version 2023 des conventions « autres personnes publiques » en vue du déploiement de nouvelles actions en 2024.

Deux possibilités de conventionnement pour les collectivités territoriales en charge de la salubrité publique



ou



Une collectivité territoriale en charge de la salubrité publique peut...

Conventionner seule

La Collectivité territoriale, eu égard à ses compétences, peut mettre, seule, en œuvre l'ensemble des actions mentionnées dans le contrat-type sur son périmètre.

Elle sera seule signataire du contrat.

Conventionner en groupement via un mandataire

Si la collectivité territoriale souhaite s'associer à d'autres collectivités pour mettre en œuvre un plan d'actions **sur un territoire élargi**, les collectivités partenaires concluent **entre elles une convention de groupement** et désignent **un mandataire** qui sera signataire de la convention.

Le mandataire sera alors l'interlocuteur de Citeo. Les soutiens lui seront versés et il se chargera de les répartir entre les collectivités partenaires.

Les financements pour les collectivités des Outre-mer

Concernant les collectivités territoriales,
les pouvoirs publics ont fixé le barème permettant de calculer le montant des soutiens à verser
avec une variation en fonction du milieu et du nombre d'habitants de la collectivité

TYPOLOGIE DU MILIEU DE LA COLLECTIVITÉ	MONTANT (€/hab/an)
Urbain : commune dont la population est égale ou supérieure à 5 000 habitants permanents	5,44
Rural : commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	1,53
Urbain dense : commune dont la population est égale ou supérieure à 50 000 habitants permanents	7,31
Touristique (hors urbain dense) : communes qui remplissent au moins l'un des critères suivants: • Plus d'1,5 lit touristique par habitant; • Un taux de résidences secondaires supérieur à 50 % • Au moins 10 commerces pour 1 000 habitants	5,95

Barème extrait du cahier des charges d'agrément de la REP Emballages ménagers

Une convention avec 3 niveaux d'engagement

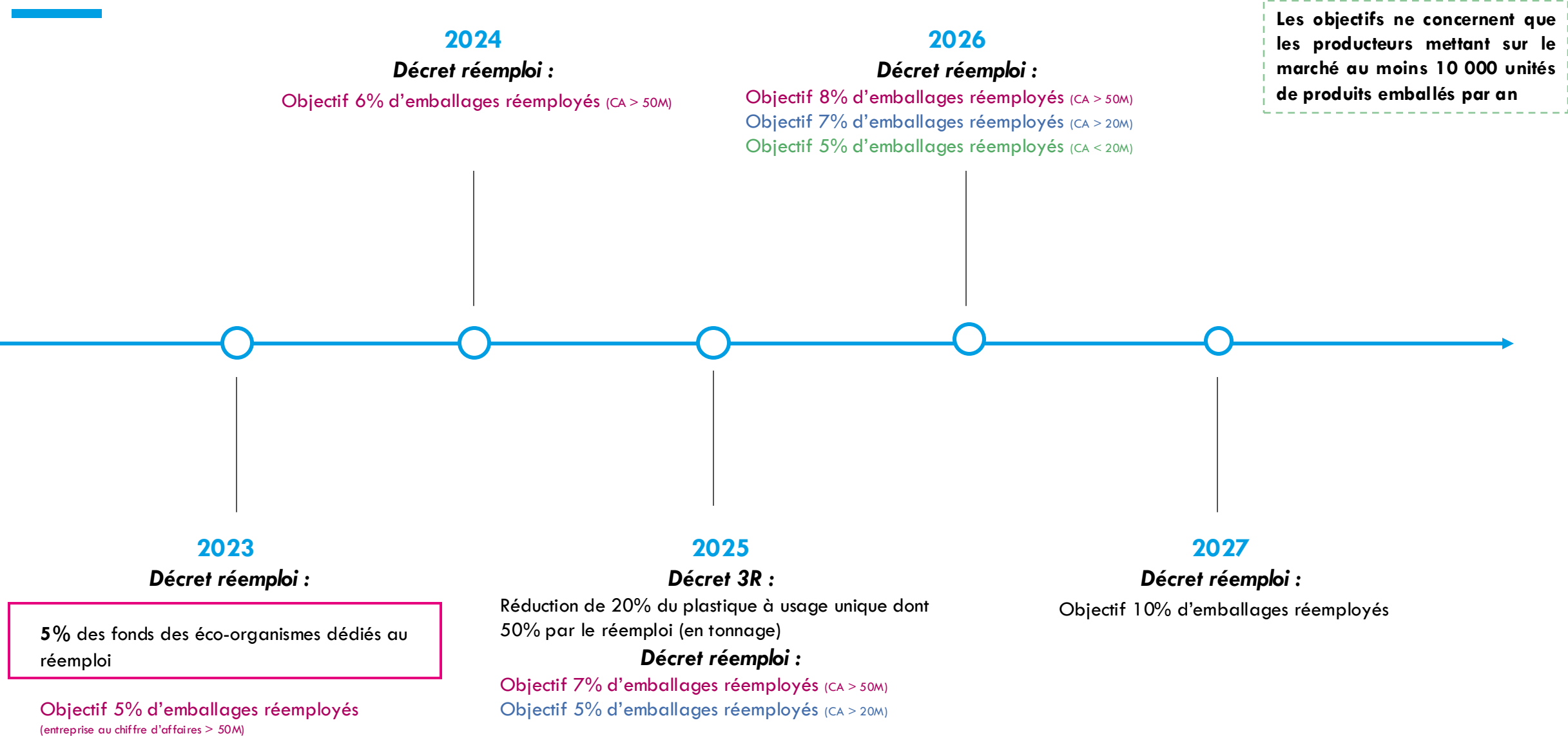
- Une convention pluriannuelle de 3 ans (période 2023-2025), renouvelable une fois jusqu'au 31/12/2028.
- Synthétisée dans un seul fichier de convention « en ligne » via un espace dédié
- 3 niveaux d'engagement en fonction de la taille de la collectivité et de son groupement :



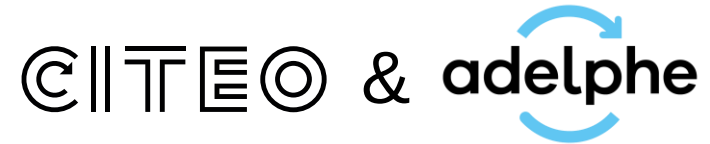
3.5

Réemploi

Une trajectoire ambitieuse pour développer le réemploi cette année



Un financement sur plusieurs années



2023

50 M€

Alloués pour le réemploi

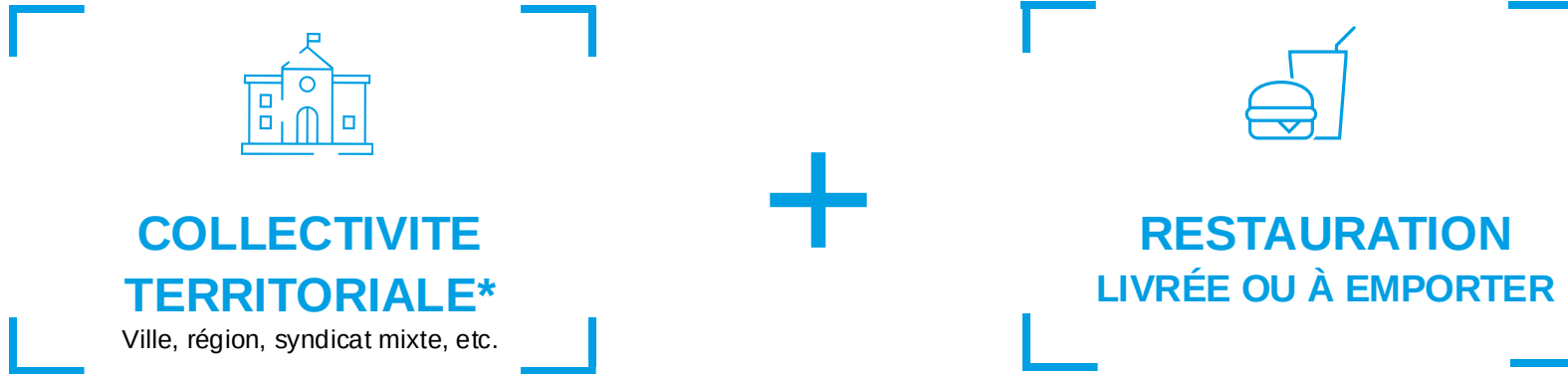
2024-2029

350 M€

Alloués pour le réemploi

Permettre à tous nos clients de définir et de mettre en œuvre leur ambition réemploi

Permettre le développement du réemploi dans le secteur de la restauration



Pour être éligible sur l'année 2023, les conditions suivantes doivent être réunies :

- L'ensemble des restaurateurs doivent être clients d'un éco-organisme au titre de leur obligation environnementale liée à la REP pour le recyclage de leurs emballages ménagers
 - ➔ Citeo accompagne les Collectivités pour faciliter l'adhésion des restaurateurs partenaires : <https://www.citeo.com/devenir-client/>
- Fournir la liste des restaurants partenaires au projet et l'ensemble de leur IDU (Numéro d'identifiant unique).

*Collectivités, leurs groupements et établissements ayant compétence pour participer au présent appel à projets (ville, région, syndicat mixte, etc...), en tant que porteur du projet sur la restauration livrée ou à emporter sur son territoire.

Quels sont les projets attendus ?



ÉTUDES

Travail préparatoire à un projet opérationnel.

Objectif : Réaliser un diagnostic et valider les hypothèses d'un concept avant de l'expérimenter sur le terrain.

- Etude de faisabilité
- Etude en Recherche et Développement
- Etude d'opportunités consommateur
- Etude environnementale



EXPÉRIMENTATIONS

Test terrain à petite échelle impliquant un investissement restreint

Objectif : tester la faisabilité, validité d'une partie ou de la totalité de la boucle de réemploi avec l'objectif d'entériner une hypothèse.

Cela peut passer par exemple par :

- Expérimentation sur la traçabilité et les modalités de consigne (financière ou non) ;
- Expérimentation de lavage et de logistique



PASSAGE À L'ÉCHELLE

Investissements ou frais de fonctionnement liés au réemploi

Des infrastructures nouvelles peuvent être nécessaires dans la mise en place d'un projet de réemploi :

- Achat d'un parc de contenants réemployables *(à mettre à disposition des commerçants ou des opérateurs de réemploi)*
- Dispositifs de retour des emballages *(par exemple, les automates de récupération ou les systèmes basés sur la confiance)*
- Prestations ou équipement de lavage des contenants
- Développement de solution technique pour le suivi des contenants

Quelques grands principes (1/2)

CE QUI EST INCLUS

- ❑ Les projets concernant les emballages ménagers ;
- ❑ Les candidatures portées par des collectivités territoriales pour la restauration livrée ou à emporter uniquement ;
- ❑ Les frais engagés entre le **01/01/2023** et le **31/12/2024**;
- ❑ Les projets se terminent fin 2024 au plus tard.

CE QUI N'EST PAS INCLUS

- × Les projets ciblant les emballages industriels et commerciaux ;
- × Les projets portés uniquement par des opérateurs de réemploi, des fédérations *(les collectivités doivent être les uniques porteurs de projet, mais d'autres acteurs peuvent toutefois être partenaires du projet)*
- × Les projets portés par des collectivités territoriales pour des sujets autre que la restauration livrée ou à emporter ;
- × Les projets concernant de la vaisselle pour une consommation sur place (restauration commerciale, restauration collective, etc.)
- × Les projets débutant en 2024 ou après ;
- × Les frais engagés avant 01/01/2023.

Quelques grands principes (2/2)

Dans cette logique d'inciter les restaurateurs à développer des solutions de réemploi, Citeo et Adelphe proposent de financer et d'accompagner les projets portés par des collectivités :



FINANCEMENT et ACCOMPAGNEMENT

- ▶ Citeo financera jusqu'à **70% des dépenses éligibles du projet** dans la limite de **2,5M€** (ce qui correspond à un projet de minimum de 3.57M€ de dépenses éligibles)
- ▶ En plus d'un soutien financier, Citeo et Adelphe fournissent un **soutien technique** afin de capitaliser sur les connaissances et contribuer à l'accélération du développement du réemploi sur le long terme, sur l'ensemble du territoire.



Modalités de paiement de l'accompagnement :

- 1er versement une fois 30% des dépenses engagées sur le montant total des dépenses éligibles du projet.
- 2ème versement à la fin du projet, sur justification des factures et à réception des livrables finaux.

04

Echéancier de mise en œuvre

La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Levier	Actions	2023		2024		2025	
Collecte et tri	Densification des réseaux de collecte	Etude de densification flux verre zone CARL pour le SINNOVAL		Commande et implantation des nouvelles bornes SINNOVAL et CAGSC		Densification à définir avec les CL	
		Pose des bornes d'apport volontaire sur la CANBT, CAP EXCELLENCE					
		Etude de densification à la CAGSC					
	Habitat collectif	Fourniture de bac de pré-tri pour appartement sur la CANBT		Implantation de points d'apport volontaire spécifiques au SINNOVAL		Densification à définir avec les CL	
	Optimisation de la collecte	Déploiement des sondes de télérelève la CCMG et CANBT Optimisation des tournées					
	ECT	Présentation des scénarii aux collectivités Choix du scénario par les collectivités Suivi des projets d'usines de préparation CSR		Etude complémentaire Suivi des projets d'usines de préparation CSR		Aides investissement / Etudes	
	Hors-foyer	Lancement de la consultation par CITEO	Présentation des offres aux collectivités		Installation des équipements pour CCMG, CAGSC, CANBT, CAP EXCELLENCE et SINNOVAL		Poursuite du déploiement
	Incitation au geste de tri			Lancement d'un AMI	Mise en œuvre de l'AMI	Bilan AMI	

La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre



Levier	Actions	2023		2024	2025
Mobilisation	Observatoire du geste de tri en Guadeloupe	Réalisation des enquêtes terrain et présentation aux CL			Réalisation des enquêtes terrain et présentation aux CL
	Campagne de sensibilisation « Ki jan ou ka fè'y? »	1ère vague en mai et 2ème vague en octobre		Campagne à définir suite résultats enquête	Campagne à définir suite résultats enquête
	Campagne fil rouge communication de preuves		3 vagues en septembre, novembre et décembre	Campagne à définir	
	Activations terrains	• Carnaval de Basse-Terre, • Festival Terre de Blues • Gwadeloup tri de Port-Louis		Evènements à définir en 2024	Evènements à définir en 2025

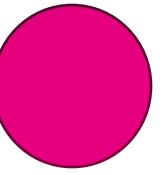
La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre



Levier	Actions	2023		2024	2025
Recyclage	Accompagnement des lauréats de l'AMI Valorisation locale	Décision de go / no-go	Mise en œuvre opérationnelle pour lauréats sélectionnés	Suivi des lauréats	
	Nouvel AMI valorisation locale	Identification des porteurs de projets potentiels		Lancement de l'AMI Sélection des lauréats Accompagnement	Mise en œuvre opérationnelle
	Mise en œuvre opérationnelle de la reprise des matériaux	Mission BE	Appel d'offre	Signature des contrats	

La programmation : échéancier prévisionnel de mise en œuvre

Levier	Actions	2023		2024	2025
Déchets Abandonnés	Premières conventions déchets abandonnés	Clôture de la convention du PNG			
	Nouvelles conventions DA		Présentation de la nouvelle convention aux EPCI et communes	Signature des premières conventions et mise en œuvre des PLDA	Mise en œuvre des PLDA Poursuite signature conventions
	Actions de prévention et de sensibilisation aux gestes civiques pour former des écocitoyens	• Expédition 7^{ème} continent • Gestes propres			
Réemploi	Appel à projet	Identification des porteurs de projet AAP ouvert			



05

Les indicateurs & projection des tonnages à 2025

Les indicateurs

Année de référence : 2021

Mise à jour : annuelle (2023 / 2024 / 2025)

Les projets spécifiques (valorisation locale, communication nationale, réemploi...) feront l'objet d'indicateurs distincts.

MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

- Nombre et types de porteurs de projet

SUIVI DES REALISATIONS

- Nombre de bornes installées par flux (emballages légers/papiers et verre)
- Nombre de projets par état d'avancement

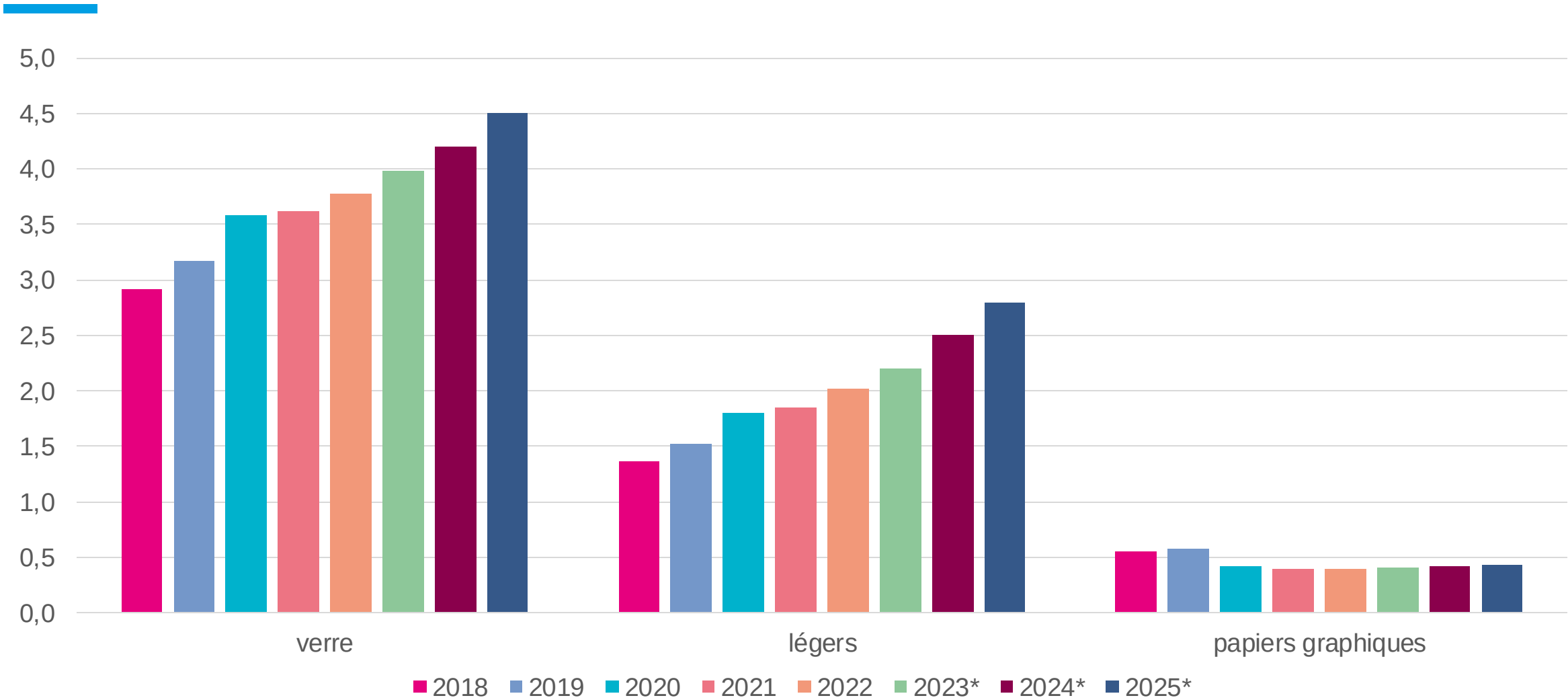
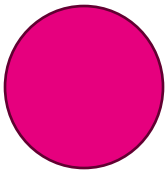
ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Montants programmés/engagés par territoire et par porteur de projet
- Montants engagés/tonnes supplémentaires collectées

RESULTATS

- Tonnes collectées par flux (emballages légers/papiers et verre)
- Performances de collecte par flux (emballages légers/papiers et verre)
- Personnes sensibilisées par type d'actions de communication (print, digital, mass media, communication de proximité)

Projection des tonnages à 2025 (en ktonnes)



• estimations

Le présent document demeure la propriété de Citeo/Adelphe. Il est transmis à titre purement informatif et n'a pas valeur d'avis ou de recommandation technique et/ou juridique. Bien que tous les efforts aient été consentis pour s'assurer que les informations contenues dans ce document sont correctes et à jour, Citeo/Adelphe décline toute responsabilité-pour toute erreur ou omission. Citeo/Adelphe ne garantit ni la pérennité ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, au regard notamment, des évolutions et interprétations réglementaires en vigueur, de l'état de l'art et des dispositifs des REP Emballages ménagers et Papier graphique. A ce titre, le détenteur reste seul responsable de l'utilisation de ce document. -



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.